

RAPPORT SFCR

20/17

Ociane Groupe Matmut

Sommaire

Synthèse 3

| | |
|--|-----------|
| Activités et Résultats | 10 |
| A.1 Activité | 11 |
| A.2 Résultats de souscription | 12 |
| A.3 Résultats des investissements..... | 13 |
| A.4 Résultats des autres activités..... | 13 |
| Système de Gouvernance | 14 |
| B.1 Informations générales sur le système de gouvernance..... | 15 |
| B.2 Exigences de compétence et honorabilité | 22 |
| B.3 Système de gestion des risques | 23 |
| B.4 Système de contrôle interne | 28 |
| B.5 Fonction d'audit interne..... | 31 |
| B.6 Fonction actuarielle | 32 |
| B.7 Sous-traitance..... | 33 |
| Profil de risque | 35 |
| C.1 Risque de souscription | 36 |
| C.2 Risque de marché | 38 |
| C.3 Risque de crédit | 39 |
| C.4 Risque de liquidité..... | 40 |
| C.5 Risque opérationnel | 40 |
| C.6 Autres risques importants..... | 42 |
| Valorisation à des fins de solvabilité | 43 |
| D.1 Actifs..... | 44 |
| D.2 Provisions techniques | 46 |
| D.3 Autres passifs..... | 47 |
| D.4 Méthodes de valorisation alternatives | 48 |
| Gestion du capital | 49 |
| E.1 Fonds propres | 50 |
| E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis..... | 50 |
| E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » | 52 |
| E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé | 52 |
| E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect | 52 |
| QRT | 53 |
| Bilan Prudentiel (S.02.01.02) | 54 |
| Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02) | 55 |
| Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01) | 57 |
| Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02) | 59 |
| Sinistres en Non Vie (S.19.01.21) | 62 |
| Fonds Propres (S.23.01.01) | 65 |
| Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21) | 68 |
| Minimum de Capital requis (S.28.02.01) | 69 |

Synthèse

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Ociane Groupe Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, agréée pour la branche 2 (Maladie), la branche 20 (Vie-Décès), et, depuis le 2 novembre 2016, pour la branche 21 (Nuptialité-Natalité). La mutuelle est par ailleurs certifiée par la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.

Ociane Groupe Matmut est le résultat de la fusion rétroactive au 1^{er} janvier 2016 au plan fiscal et comptable entre Matmut Santé Prévoyance et la Mutuelle Ociane.

RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

L'activité d'Ociane Groupe Matmut repose principalement (99%) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », Ociane Groupe Matmut ne possède donc qu'une seule ligne d'activités, celle des Frais de soins.

Le résultat technique enregistre une baisse par l'effet conjugué de :

- du maintien des tarifs inchangés au 1^{er} janvier 2016 (sauf Santé collectif TPE et Santé Pro)
- l'augmentation de la charge sinistre de 2%.

RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Performance financière sur la période de référence

Le résultat financier atterrit à 8.8 M€ quasi stable par rapport à 2015.

Près de la moitié de ce résultat est le fait de placements à taux fixes et/ou progressifs à haut taux de rendements et à capital garanti à l'échéance, qui ont été profitables notamment dans un environnement de taux bas.

Par la bonne tenue des marchés « actions », les placements dans les produits structurés ont également dégagé un bon résultat financier.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance d'Ociane Groupe Matmut, décrit dans les statuts et le règlement intérieur, repose sur une organisation claire assurant le partage des responsabilités entre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, son Président, et la Direction Générale.

La gouvernance institutionnelle

La gestion saine et prudente des activités de la mutuelle est garantie par :

► L'application de la règle dite des « 4 yeux » et la désignation du Président et du Directeur Général, dirigeants effectifs.

► La mise en œuvre de procédures garantissant la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs, des membres du Conseil d'Administration et des fonctions clés intervenant au cours du processus de désignation et s'appliquant pendant toute la durée des fonctions.

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les administrateurs.

L'honorabilité, appréciée individuellement, répond aux mêmes principes pour l'ensemble des personnes concernées.

► La politique de rémunération des dirigeants régulièrement présentée au Conseil d'Administration.

Une partie des Directeurs ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La part variable est attribuée, en consultation avec le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour l'année de référence.

Les fonctions d'administrateur ne sont pas rémunérées.

La mutuelle rembourse aux administrateurs leurs frais dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité.

Seul le Président de la Mutuelle perçoit une indemnité, votée chaque année par l'Assemblée Générale dans les limites et sous les réserves prévues dans le Code de la Mutualité.

► Le système de gouvernance qui place le Conseil d'Administration et la Direction Générale au cœur du dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques à travers notamment la mise en place d'une comitologie adaptée.

Le Conseil d'Administration s'appuie ainsi sur des comités spécialisés dont le Comité d'Audit chargé de l'examen de la sincérité des comptes, du respect des procédures internes d'élaboration de l'information financière et des contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes et l'Audit interne. En matière de gestion des risques, il s'assure notamment de l'existence d'une procédure d'identification et suivi des risques, assiste le Conseil d'Administration dans la surveillance des risques, instruit les paramètres de l'appétit pour le risque, les résultats des évaluations de l'ORSA, et examine les rapports narratifs (RSR, SFCR,...)

Système de contrôle et de gestion des risques

Ociane Groupe Matmut a mis en place et a renforcé son dispositif de gestion de risques comprenant un processus ORSA, la formalisation de politiques écrites de gestion de risques, un système de Contrôle Interne et la désignation de fonctions-clés.

Le système de gestion de risques de la mutuelle se définit comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Il comprend :

► Un processus ORSA intégré au processus de définition de la stratégie ainsi qu'à celui de définition du cadre d'appétence aux risques.

► Des politiques de gestion de risques formalisant les règles, procédures et stratégies applicables aux risques financiers (investissement, gestion actif/passif, gestion du risque de liquidité), de souscription et de provisionnement, de réassurance et aux risques opérationnels auxquels Ociane Groupe Matmut est exposée permettant leur maîtrise.

► Un système de contrôle interne organisé autour de trois niveaux de contrôle.

Le premier est organisé et mis en œuvre par les métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Le deuxième niveau est exercé à la fois à travers le dispositif de vérification de la conformité et suivi des risques réglementaires et le dispositif de contrôle interne constituant le cadre dans lequel la gestion du risque opérationnel s'exerce.

Le troisième niveau est assuré par la fonction Audit interne de la mutuelle.

► La désignation de fonctions clés actuarielle, audit interne, gestion des risques et vérification de la conformité. Les titulaires des fonctions clés disposent de par leurs statut et positionnement au sein de la mutuelle d'une autorité suffisante pour agir et être entendus.

La fonction clé actuarielle donne, à travers l'élaboration du rapport actuariel annuel, un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la

politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations.

La fonction clé Audit interne donne, à travers les missions d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise des opérations de la mutuelle en évaluant de façon systématique et méthodique ses principaux processus et en faisant des propositions pertinentes pour améliorer leur efficacité.

La fonction clé vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation en raison du non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités de la mutuelle. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction clé de gestion des risques identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

C. PROFIL DE RISQUE

► Le risque de souscription

La Mutuelle ne présente qu'une seule ligne d'activité, celle de l'assurance des frais médicaux.

Entre 2015 et 2016, du fait de l'ANI, le poids des risques se déplace vers le marché des entreprises : moins d'adhérents particuliers et plus d'adhérents en CCN.

► Le risque de marché

Le portefeuille d'actifs reflète la volonté d'Ociane Groupe Matmut de diversifier ses sources de revenus et de risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille dont le total des actifs représente, au 31 décembre 2016, 128 M€.

L'allocation obligataire est la plus importante ; et est composée d'OAT, d'obligations d'entreprise et de produits structurés. Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 9 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

La poche immobilière représente 7% du portefeuille. Elle est presque intégralement constituée d'immeubles d'exploitation, dont la valeur d'expertise est stable.

Les actions non cotées sont des parts détenues dans Mutex SA.

► Le risque de crédit

Ociane Groupe Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Fin 2016, elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait du poids important de sa trésorerie.

La réassurance n'a qu'une faible part au bilan d'Ociane Groupe Matmut. De fait, aucune technique d'atténuation n'est actuellement utilisée.

► Le risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est lié à la durée du passif.

Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) ainsi qu'en tenant

particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle est grande, plus le besoin de liquidité croît.

Les flux de trésorerie font l'objet d'un suivi quotidien.

► Le risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel s'opère dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la mutuelle.

Le dispositif comprend

- l'élaboration de cartographies de risques opérationnels,
- l'évaluation des risques,
- l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques via des campagnes de documentation et d'auto-évaluation de ceux-ci,
- le suivi et le traitement des risques via le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, suivi des recommandations, et suivi des incidents.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

ACTIFS

Actifs financiers et immobiliers

Actions

Les actions non-cotées sont valorisées sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2)

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées chaque fin de trimestre à partir des informations reçues de la part des établissements bancaires. Les comptes à terme sont valorisés à leur valeur d'achat.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local. Un tiers du parc immobilier est expertisé chaque année.

Les SCPI sont également valorisées sur la base de leur valeur d'expertise.

Autres actifs :

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail (valeur d'expertise).

Les autres actifs sont valorisés à leur valeur nette comptable, à l'exception des :

- Frais d'acquisition reportés : sans valeur en Solvabilité 2.
- Agencements et installations, et matériel et mobilier de bureau : valorisés à zéro, à défaut, d'estimation de la valeur économique.

PROVISIONS TECHNIQUES

Ociane Groupe Matmut présente une seule ligne d'activité, en norme Solvabilité 2 au 31/12/2016.

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- Le Best Estimate de primes
- Le Best Estimate de sinistres
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

Best Estimate de primes :

La provision pour prime est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Best Estimate de sinistres :

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Actualisation :

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode de simplification 3 a été retenue par Ociane Groupe Matmut ; elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimates futurs.

Best Estimate cédés :

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont valorisés à leur valeur nette comptable.

Impôts différés :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- A l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle sauf régimes particuliers)
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont « nettés » au bilan.

E. GESTION DU CAPITAL

► Fonds propres

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres d'Ociane Groupe Matmut.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE n'est utilisée.

L'évolution des fonds propres de la mutuelle sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats. Aucune « management action » particulière n'est prévue sur l'horizon de projection.

► Capital de Solvabilité Requis (SCR) et Minimum de Capital Requis (MCR)

Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, Ociane Groupe Matmut démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu de son profil de risque.

La mutuelle n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Au 31 décembre 2016, le SCR d'Ociane Groupe Matmut s'établit à 74.7 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

L'allocation en actions du portefeuille de la mutuelle représente la part la plus significative du risque de marché.

Le poids du risque de souscription santé est significatif dans le SCR global avec notamment le risque de primes et réserves.

Le MCR d'Ociane Groupe Matmut s'élève quant à lui à 18.9 M€.

Activités et Résultats

Partie A

A.1 Activité

Présentation de l'entité

Ociane Groupe Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, agréée pour la branche 2 (Maladie), la branche 20 (Vie-Décès), et depuis le 2 novembre 2016 pour la branche 21 (Nuptialité-Natalité). La mutuelle est par ailleurs certifiée par la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.

Son siège social est situé 8 terrasse front du Médoc BORDEAUX (33000), et elle est immatriculée sous le SIREN n° 434243085.

Ociane Groupe Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Elle a donné mandat pour la validation de ses comptes annuels à :

Au cabinet DELOITTE
19, boulevard Alfred Daney
BP 60094
33041 Bordeaux Cedex

et

À la SEC BURETTE
9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Ociane Groupe Matmut est le résultat de la fusion rétroactive au 1^{er} janvier 2016 au plan fiscal et comptable entre Matmut Santé Prévoyance et la Mutuelle Ociane. Ociane Groupe Matmut, ce sont plus de 570 000 personnes protégées, près de 9 000 contrats collectifs, et un chiffre d'affaires 2016 HT de 291 millions d'euros. La mutuelle se positionne donc parmi les 15 premiers acteurs en complémentaires santé, en France.

La mutuelle assure majoritairement ses adhérents en risque complémentaire santé, et de façon marginale pour des garanties vie (garanties « temporaire décès » toutes causes ou accidents et forfaits obsèques en inclusion dans des garanties santé). Elle distribue également des garanties prévoyance, épargne-retraite et IARD, assurées par ses partenaires (Mutex et UNMI pour l'essentiel).

Au 31/12/2016, elle compte 471 collaborateurs (en équivalent temps plein) et s'appuie sur un réseau commercial composé de 44 agences sur sa zone historique du sud-ouest.

Depuis le 30/12/2016, la mutuelle est également affiliée à la SGAM VIANA, dont la tête de Groupe est Matmut SAM, et qui compte parmi ses affiliées, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, ainsi que les mutuelles Mutlog et Mutlog Garantie.

Opérations ou événements importants

En décembre 2016, l'ACPR a validé la fusion de la mutuelle Ociane avec la mutuelle MSP du groupe MATMUT et Ociane a intégré le groupe Matmut en adhérant à la SGAM VIANA.

La fusion prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 au plan fiscal et comptable.

Par ailleurs, l'exercice 2016 est marqué par plusieurs événements qui impactent fortement les résultats techniques de l'année et des années suivantes : développement des contrats collectifs, développement des contrats labellisés éligibles à l'aide à la complémentaire santé, mise en conformité du portefeuille avec le contrat responsable.

A.2 Résultats de souscription

Description de l'activité

L'activité d'Ociane Groupe Matmut repose donc principalement sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », Ociane Groupe Matmut ne possède donc qu'une seule ligne d'activités, celle des *Frais de soins*.

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par Matmut intervient sur le territoire français.

Événements ayant eu un effet significatif sur l'activité et / ou les résultats

L'activité a été marquée par d'importantes évolutions réglementaires.

- Mise en conformité de la quasi-totalité du portefeuille facultatif et d'une partie des contrats collectifs obligatoires avec les nouveaux critères de contrat responsable et des impacts techniques significatifs :
 - o passage du forfait journalier en durée illimitée pour le portefeuille Individuel,
 - o encadrement des garanties optique et des dépassements d'honoraires hors contrat d'accès aux soins.
- Révision des garanties à la vente pour conformité au contrat responsable, et aux avenants des Conventions collectives intégrant des exigences en complémentaire santé ;
- Déploiement de l'ANI 2013 qui oblige les entreprises à proposer une couverture santé minimum à leurs salariés via un contrat à adhésion obligatoire. Le marché de la complémentaire se déplace ainsi vers le collectif ;
- Déploiement de l'offre labellisée pour l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé).

En 2016, la mutuelle a également été ainsi soumise à deux risques d'origines externes :

- un risque d'évolution des coûts (contrat responsable),
- un risque d'évolution des adhésions et radiations (ANI, ACS, CCN).

Au 1er janvier 2016, les tarifs du portefeuille ont été maintenus inchangés sauf l'offre Santé collective TPE et Santé Pro pour les TNS dont les tarifs 2016 ont été établis dès mars 2015 et revalorisés de +2%.

La généralisation des contrats santé collectif à toutes les entreprises se déploie plus lentement que prévu et devrait s'étaler sur plusieurs années.

Le chômage et la précarisation des emplois soutient le portefeuille aidé (CMU, ACS), mais concentre de plus en plus le portefeuille individuel sur le marché des Seniors. Les projets de labellisation des contrats Santé +55ans influenceront fortement les perspectives de la mutuelle.

Résultats des principales activités

Les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Ociane Groupe Matmut appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| En M€ | 2015 | 2016 | Ecart |
|---|---------------|--------------|-----------------|
| Cotisations nettes | 290.3 | 291.4 | + 1.1 |
| Prestations et charges de fonctionnement nettes | 276.9 | 283.0 | + 6.1 |
| Marge technique | + 13.5 | + 8.5 | - 5.0 |
| Ratio P/C | 95% | 97% | + 1.7 pt |

Le ratio P/C a augmenté de 1.4 points, reflet de la légère dégradation de la marge technique ; mais son niveau reste bon.

A.3 Résultats des investissements

Analyse de la performance économique sur la période

Les revenus financiers 2016 d'Ociane Groupe Matmut sont résumés et comparés aux éléments 2015 dans le tableau ci-dessous.

| En M€ | 2015 | 2016 | Ecart | Poids | Stock de +/- values latentes |
|---|------------|------------|--------------|------------|------------------------------|
| Coupons de BMTN, CAT, DAT | 4.0 | 4.0 | + 0.0 | 45% | + 3.6 |
| Coupons sur produits structurés | 1.8 | 1.7 | - 0.1 | 19% | + 2.9 |
| +/- values SICAV monétaires - Livrets - Intérêts des comptes courants | 0.7 | 0.6 | - 0.1 | 7% | 0.0 |
| Intérêts sur OAT / TSR / Autres | 0.4 | 0.4 | + 0.0 | 5% | 0.0 |
| Dividendes | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0% | + 2.5 ⁽²⁾ |
| Résultat financier OCIANE | 7.0 | 6.7 | - 0.3 | 76% | + 8.9 |
| Résultat financier MSP | 1.7 | 2.1 | + 0.4 | 24% | + 7.3 |
| Résultat Financier Ociane Groupe MATMUT | 8.7 | 8.8 | + 0.1 | 1.0 | + 16.3 ⁽³⁾ |

⁽²⁾ : Valeur des actions Mutex estimées selon la méthode d'Embedded Value Traditionnelle à 25 M€ au 31/12/2015 (vs 45 M€ au sens prudentiel)

⁽³⁾ : Au sens prudentiel, les plus-values latentes s'élèvent à 36.6 M€ (ie valeur des actions Mutex portées à 45 M€)

Le résultat financier 2016 s'élève à 8,8 M€, en légère progression par rapport à 2015. Ce résultat est notamment soutenu par des placements à taux fixes et/ou progressifs à haut taux de rendements (~ 5 %), qui ont été profitables, notamment dans un environnement de taux bas.

Par la bonne tenue des marché « actions », les placements dans les produits structurés ont dégagé un résultat financier de 1,7 M€.

La trésorerie fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi très strict.

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de planification de l'activité.

Système de Gouvernance

Partie B

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Gouvernance institutionnelle

Ociane Groupe Matmut est une mutuelle de Livre 2.

Le choix du système de gouvernance a été opéré en conformité avec les exigences de la directive Solvabilité 2 transposées dans le code de la mutualité et détaillées dans les actes délégués.

Les grands principes de gouvernance d'Ociane Groupe Matmut sont définis par les statuts approuvés par l'Assemblée Générale (dernière version novembre 2016).

L'Assemblée Générale

Le pouvoir politique appartient aux adhérents qui élisent leurs délégués réunis en Assemblée Générale. Cette dernière était composée de 65 délégués à fin 2016.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'administration qui en fixe l'ordre du jour.

Les rôles et compétences de l'Assemblée Générale sont définis dans les statuts. Elle élit les membres du Conseil d'Administration. Elle désigne le ou les commissaires aux comptes et leurs suppléants.

Elle entend le rapport qui lui est présenté par le Conseil d'Administration sur la situation de la mutuelle, ainsi que l'exposé des comptes du dernier exercice et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Elle arrête définitivement les comptes de la Mutuelle.

L'Assemblée Générale se prononce en particulier sur les modifications des statuts, les activités exercées, les montants ou les taux de cotisations, les prestations offertes ainsi que le contenu du règlement mutualiste.

Dans le cadre de la fusion avec MATMUT Santé Prévoyance, l'Assemblée Générale a modifié en 2016 l'article 14 des statuts définissant les modalités de désignation des délégués à l'Assemblée Générale et du renouvellement de ceux-ci.

Le Conseil d'Administration

Selon les statuts, Ociane Groupe Matmut est administrée par un Conseil d'Administration composé de 24 à 30 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Au 31/12/2016, le Conseil d'Administration comprenait 29 membres. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de six ans. Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les deux ans.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Plus généralement, il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, au moins trois fois par an. Le Président du Conseil d'Administration établit l'ordre du jour du Conseil.

Le Conseil traite annuellement des sujets suivants :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'arrêté des comptes annuels et l'établissement du rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée Générale
- l'analyse des principaux risques d'assurance et des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance
- la politique de placement et le suivi de la gestion des placements
- la validation des rapports narratifs.

En 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence des administrateurs a été de 78%.

Les réunions du Conseil d'Administration sont généralement précédées de réunions du Bureau du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Cette élection a lieu lors de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration est M. Mikel DE REZOLA ; il est l'un des deux dirigeants effectifs de la mutuelle.

Le Président représente la mutuelle en justice, tant pour décider d'agir pour elle que pour la défendre. Il représente également la mutuelle dans tous les actes de la vie civile.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Le Président convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour.

Il engage les recettes et les dépenses.

Les comités spécialisés du Conseil

Le Conseil d'Administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur des comités ou commissions spécialisés :

✓ Le Comité d'Audit

Au 31 décembre 2016, le Comité d'Audit était composé de six membres nommés par le Conseil d'Administration : cinq administrateurs et un membre extérieur désigné en raison de ses compétences.

Les missions et le mode de fonctionnement du Comité d'Audit ainsi que les critères d'indépendance de ses membres sont définis dans une charte.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration, de préparer ses travaux et de lui apporter un éclairage dans les domaines suivants :

- Processus d'élaboration de l'information financière :
 - S'assurer de la fiabilité des processus d'élaboration des comptes.
 - Examiner les projets de comptes annuels et les documents d'information financière avant leur présentation au Bureau et au Conseil d'Administration.
- Efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :
 - Suivre la mise en place et l'évaluation des dispositifs de management des risques et de contrôle interne.
 - Examiner régulièrement la cartographie des risques et suivre les plans d'actions en résultant.
 - Examiner les projets de rapport ORSA et de rapport narratifs.
 - Examiner les projets de politique gestion des risques, ORSA, contrôle interne et conformité.
- Audit interne :
 - Examiner le projet de politique d'audit interne.
 - Donner un avis sur l'élaboration du plan d'audit.
 - Prendre connaissance des conclusions des missions d'audit et des recommandations auxquelles elles ont abouti ; suivre ces recommandations.
 - Examiner le rapport annuel de l'audit interne.
- Contrôle légal des comptes annuels et indépendance des commissaires aux comptes :
 - Suivre les travaux des commissaires aux comptes : revue de leur programme de travail et de leur approche d'audit, participation au processus d'approbation des missions qui leur sont confiées, revue des conclusions de leurs travaux, suivi de la mise en place des recommandations émises.
 - Emettre des recommandations concernant la nomination et le renouvellement des commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.
 - S'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes.

La responsabilité des décisions revient au seul Conseil d'Administration.

➤ **La Commission des Placements**

La Commission des Placements est composée de quatre à six membres nommés par le Conseil d'Administration. Elle comptait six membres au 31/12/2016.

Le Président du Conseil d'Administration est membre de droit de la Commission des Placements et la préside.

Le Conseil d'Administration choisit les autres membres de la Commission des Placements parmi les administrateurs.

Ses missions sont les suivantes :

- Proposer au Conseil d'Administration les orientations générales de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs.
- S'assurer de la bonne application de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs.
- Suivre la situation et le résultat des placements.
- Emettre un avis sur les opérations significatives et les produits nouveaux non agréés.

La Commission des Placements rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'Administration qui conserve la responsabilité des décisions de la politique des placements.

✓ **La Commission d'Entraide Mutualiste**

Cette Commission, est composée du Président, d'administrateurs et d'adhérents désignés par le Conseil d'Administration. Elle est chargée d'étudier les demandes de secours exceptionnels présentées par des adhérents connaissant des difficultés d'ordre financier, ceci dans la limite d'un budget alloué chaque année par l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce budget, la Commission d'Entraide Mutualiste peut également accorder des subventions à des associations ayant un rapport avec la santé ou les handicaps physiques

et en faisant la demande. La Commission émet un avis sur ces demandes, avis qui est soumis au Conseil d'Administration pour décision.

La Commission est constituée de deux sous-commissions : une sous-commission « Nord » et une sous-commission « Sud » comportant respectivement 7 et 8 membres plus le Président d'Ociane Groupe Matmut.

Un point sur les sommes allouées par la Commission d'Entraide Mutualiste est effectué lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.

La Direction Générale

Jusqu'au 30/06/2016, la Direction Générale d'Ociane Groupe Matmut était constituée de trois membres :

- Jean-Marie CARRICANO, Directeur Général, Dirigeant Opérationnel
- Stéphane HASSELOT, Directeur Général Adjoint
- Philippe PERE, Directeur Général Adjoint

Jean-Marie CARRICANO ayant fait valoir ses droits à la retraite à effet du 30 juin 2016, le Conseil d'Administration d'Ociane Groupe Matmut a nommé à compter du 1er juillet 2016 :

- Stéphane HASSELOT, Directeur Général, Dirigeant Opérationnel
- Philippe PERE Directeur Général Délégué.

Stéphane HASSELOT est le Dirigeant Opérationnel et, à ce titre, le second dirigeant effectif de la mutuelle.

Le Dirigeant Opérationnel exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions du Code de la Mutualité.

Il assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet de la mutuelle et de la délégation de pouvoirs reçue du Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction, composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des Directeurs de la mutuelle, se réunit tous les 15 jours.

Les sujets d'actualité de la mutuelle et de chaque direction ont été évoqués, ainsi que l'évolution des projets en cours. Le Directeur Général informe les membres du Comité de Direction des décisions prises en Conseil d'Administration afin qu'elles soient mises en œuvre.

Les fonctions clé

Au 31/12/2016, les responsables des fonctions clés d'Ociane Groupe Matmut sont :

- Gestion des Risques : Directeur Général Délégué
- Actuariat : Directeur Actuariat
- Conformité : Directeur Juridique
- Audit Interne : Président du Comité d'Audit d'Ociane Groupe Matmut

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration avant notification à l'ACPR.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont les suivantes :

✓ **Fonction gestion des risques :**

- Formaliser et actualiser les politiques de gestion des risques et d'ORSA.

- Aider le Conseil d'Administration et les autres fonctions clé à mettre efficacement en oeuvre le système de gestion des risques.
- Assurer le suivi du système de gestion des risques.
- Assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble.
- Contribuer, avec les autres fonctions clés, à la consolidation des données et à l'établissement des reportings internes sur les risques.
- Reporter sur l'efficacité du dispositif auprès des organes de direction, notamment au Comité d'Audit.
- De conseiller le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques.

Le Responsable de la fonction gestion des risques est rattaché au Directeur Général.

✓ **Fonction actuarielle :**

- Valider le calcul des engagements techniques et du taux de couverture de ces engagements par les fonds propres au sens de Solvabilité 2, annuellement et à l'horizon du plan stratégique,
- Valider la mesure des risques majeurs établie dans l'ORSA annuellement ou à l'occasion d'une évolution stratégiquement significative de l'environnement ou des choix de développement de la mutuelle,
- Valider la mesure de la capacité de la mutuelle à couvrir ses engagements à tout moment avec un risque de ruine inférieur à 1/200,
- Rapporter ces résultats au Conseil d'Administration d'Ociane Groupe Matmut pour qu'il valide les orientations stratégiques,
- Emettre un avis sur la politique de souscription et les dispositions prises en matière de réassurance.

Le Responsable de la fonction actuarielle est rattaché au Directeur Général

✓ **Fonction conformité :**

- Fixer les orientations prioritaires en matière de conformité. Formaliser et actualiser la politique de conformité.
- Accompagner la mise en œuvre de la politique et des outils auprès des directions. Former et sensibiliser les équipes et services à la conformité.
- Identifier les obligations auxquelles Ociane Groupe Matmut est soumise. Formaliser et diffuser la veille réglementaire. Mettre en place et actualiser le référentiel de conformité.
- Dans le cadre général des cartographies des risques bottom-up, valider les risques de non-conformité et leur évaluation au regard des référentiels réglementaires.
- Evaluer le dispositif de maîtrise existant.
- Mettre en place un plan de conformité (plan d'actions et plan de contrôle) et veiller à sa mise en œuvre.
- Reporter sur l'efficacité du dispositif auprès des organes de direction, notamment au Comité d'audit, en particulier au travers d'un rapport annuel sur les questions de conformité.

Le Responsable de la fonction conformité est rattaché au Directeur Général.

✓ **Fonction audit interne :**

- Proposer au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration un plan d'audit pluri annuel.
- Suivre le correct déroulement du plan d'audit approuvé.
- Valider les lettres de mission d'audit.
- Valider les rapports d'audit.
- Présenter les conclusions des missions d'audit interne à la Direction générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

- Rédiger un rapport annuel contenant ses constatations et recommandations ; rapport soumis au Conseil d'Administration.
- S'assurer du respect des décisions prises par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations adoptées.

Il a été décidé d'externaliser la réalisation des missions d'audit.

Informations sur la politique et les pratiques de rémunération applicables aux organes d'administration de gestion ou de contrôle et aux salariés

Les Dirigeants

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et une partie des Directeurs ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (soit 60% des Directeurs).

Les autres Directeurs bénéficient uniquement d'une partie fixe.

La part variable est attribuée, en consultation avec le Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et le Directeur Général Délégué, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour l'année de référence.

Les Directeurs ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les Directeurs au titre des éventuels mandats exercés au nom d'Ociane Groupe Matmut.

Les Directeurs bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire conçu comme un outil de fidélisation. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux Directeurs qui quittent la Mutuelle Ociane Groupe Matmut et font valoir immédiatement leur droit à la retraite.

Pour bénéficier du taux plein de ce régime, doit être respectée une condition d'ancienneté minimum d'un an à un poste de Directeur. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et certains Directeurs disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016 il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération des dirigeants.

Les Administrateurs :

Les fonctions d'administrateur ne sont pas rémunérées.

Cependant, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'Administration ou à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées dans les limites et sous les réserves prévues dans le Code de la Mutualité.

La mutuelle rembourse aux administrateurs les frais de déplacement et de séjour et de garde d'enfants dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité.

Seul le Président de la Mutuelle Ociane Groupe Matmut perçoit une indemnité, votée chaque année par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale d'Ociane Groupe Matmut du 12 juin 2015 a ainsi voté le versement d'une indemnité au Président d'Ociane Groupe Matmut au titre de l'année 2016, dont le montant net a été limité au montant du salaire minimum de la convention collective applicable au personnel de la mutualité

Les autres collaborateurs d'Ociane Groupe Matmut

Le Conseil d'Administration a validé le 18 octobre 2016 la politique de rémunération.

La politique de rémunération d'Ociane Groupe Matmut vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Cette politique est soumise aux principes et objectifs suivants :

- Privilégier le respect de l'équité interne.
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise.
- Favoriser un sentiment de reconnaissance.
- Instaurer un principe de transparence.
- Attirer les meilleurs collaborateurs, retenir les plus performants d'entre eux.

En 2016, la structure de la rémunération est constituée d'éléments fixés par la Convention Collective de la Mutualité.

Les rémunérations fixes peuvent être modifiées chaque année à l'occasion :

- des négociations annuelles obligatoires qui peuvent se dérouler au niveau de l'entité et qui ont lieu après la négociation de branche (UGEM),
- de l'évaluation annuelle de la performance individuelle,
- de l'évolution ou du changement de poste ou de missions.

Les dispositifs de rémunération variable concernent exclusivement les collaborateurs de la Direction Commerciale.

La partie variable de la rémunération des conseillers est attribuée en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs préalablement fixés par la Direction commerciale en fonction des orientations du plan marketing et commercial qui est approuvé par le Conseil d'Administration.

Le système de variable est un outil de motivation des équipes et un moyen d'atteindre les objectifs que se fixe Ociane Groupe Matmut en termes de vente et de qualité de service.

En 2016, cette rémunération variable représentait entre 15% et 25% de la rémunération totale annuelle des collaborateurs concernés.

En 2013, Ociane Groupe Matmut a mis en place un accord de participation et un Plan Epargne Entreprise.

Les collaborateurs bénéficient également d'avantages sociaux, périphériques de la rémunération : contrat de complémentaire santé, chèques déjeuners, prévoyance, retraite complémentaire avec un régime de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des salariés.

Conventions règlementées

En 2016 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

Politique de compétences et honorabilité et personnes visées

Ociane Groupe Matmut a mis en place une politique de compétences et honorabilité s'appliquant à toutes les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration. Cette politique est réexaminée chaque année (dernière validation le 18 octobre 2016).

Sont visés :

- Le Président,
- Le Directeur Général,
- Les 4 responsables des fonctions clés,
- Les Administrateurs.

Ociane Groupe Matmut considère que les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les Administrateurs.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle et donc non collective, répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

Procédures mises en place en matière de compétence

Compétences des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration avant notification à l'ACPR.

Il est exigé pour chacun d'entre eux :

- Un curriculum vitae actualisé et détaillé
- Un questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

Compétences des Administrateurs

Ociane Groupe Matmut s'appuie sur les compétences individuelles et leur répartition entre les membres du Conseil, afin de démontrer que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

La composition même du Conseil est le reflet de la politique d'Ociane Groupe Matmut quant à ses exigences de compétences.

Des propositions de formation sont régulièrement envoyées à l'ensemble des administrateurs. En 2016, quatre administrateurs ont ainsi suivi une formation sur le rôle et le statut de l'élu mutualiste.

Procédures mises en place en matière d'honorabilité

Honorabilité des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

Lors de la nomination ou du renouvellement, Ociane Groupe Matmut demande aux personnes concernées :

- Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois
- Les déclarations sur l'honneur de non condamnation et d'exactitude des informations communiquées ainsi que l'engagement d'information immédiate auprès de l'ACPR en cas de changement significatif des éléments mentionnés dans le questionnaire

Honorabilité des administrateurs

Ociane Groupe Matmut s'assure de leur honorabilité par l'adjonction, à leur dossier, d'un extrait de casier judiciaire.

Ce document est demandé systématiquement au moment de l'élection d'un nouvel Administrateur.

Par ailleurs une vigilance particulière est portée au respect des principes relatifs au cumul des mandats et obligation de loyauté.

Les statuts fixent des principes de « bonne conduite », des obligations en matière de conflits d'intérêts, cumuls des mandats et devoir de réserve auxquels sont tenus les Administrateurs.

Dispositif de suivi

Les Dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés s'engagent sur l'honneur auprès de l'ACPR, dans le dossier remis à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, à porter immédiatement à la connaissance de l'ACPR les changements importants qui pourraient intervenir.

Le Président et les membres du bureau du Conseil d'Administration, garants du respect de la politique en matière de compétence et d'honorabilité, veillent en permanence à l'adéquation des comportements personnels et de la conduite professionnelle de toutes les personnes visées avec les exigences d'honnêteté, d'honorabilité et de moralité requis par Ociane Groupe Matmut.

Politique de compétence et d'honorabilité

Le Conseil d'Administration a validé le 18 octobre 2016 la politique de compétence et d'honorabilité d'Ociane Groupe Matmut.

Elle fait l'objet d'un examen chaque année.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion efficace des risques vise, pour Ociane Groupe Matmut, à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux adhérents, la protection de ses actifs, y compris en cas de survenance d'un événement majeur.

Sur cette base, elle a mis en place un système de gestion des risques pouvant se définir comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs identifiés ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Elle a formalisé une politique générale de gestion des risques encadrant la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine qui sont le reflet de la gouvernance des risques et présentent le macro-processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer les risques de manière à les maintenir à un niveau acceptable pour Ociane Groupe Matmut.

Les acteurs - Instances dirigeantes

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est constitué pour Ociane Groupe Matmut par le Conseil d'Administration et la Direction Générale. Il définit l'appétence au risque qui est le niveau de risque agrégé qu'Ociane Groupe Matmut accepte de prendre afin de mener à bien son objectif de pérennité et de développement de son activité.

Le Conseil d'Administration

Il détermine les orientations stratégiques de la société, il délibère annuellement sur :

- les décisions stratégiques et leur suivi,
- l'analyse des principaux risques d'assurance et des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance
- les politiques de gestion des risques et d'ORSA
- la politique de placement et le suivi de la gestion des placements
- la validation des rapports narratifs.

Il valide les rapports réglementaires prévus par la Directive Solvabilité 2 : ORSA, SFCR, RSR ainsi que du Rapport de la Fonction Actuarielle.

Il s'appuie sur le Comité d'Audit et la Commission des Placements.

La Direction Générale

Le Directeur Général assure le pilotage stratégique et opérationnel d'Ociane Groupe Matmut ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques.

Il s'appuie sur le Comité de Direction.

Les acteurs – Acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité. Trois niveaux de contrôle sont exercés.

✓ Le contrôle de 1^{er} niveau est organisé et mis en œuvre au niveau des lignes métier dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

✓ Le contrôle de 2^{eme} niveau est organisé et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi incluant les « fonctions clés ».

Outre les fonctions clés actuarielle et conformité présentées infra, ce contrôle est exercé par :

- La fonction clé gestion des risques

Elle s'assure du respect de la politique de gestion des risques, identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

- Le responsable contrôle interne

Il est chargé de l'animation du dispositif de suivi du risque opérationnel. Il définit les règles méthodologiques, coordonne l'élaboration des cartographies des risques, suit la mise en œuvre du contrôle permanent au sein de la mutuelle.

✓ Le contrôle de 3^{eme} niveau est organisé et mis en œuvre par la fonction clé audit Interne présentée infra (partie B.6).

Les politiques écrites de gestion des risques

Dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, Ociane Groupe Matmut a rédigé des politiques écrites par catégorie de risques.

Elles consistent en la description des règles et procédures applicables par catégorie de risques et ont vocation à maîtriser ces risques.

Ces politiques sont adoptées par le Conseil d'Administration et revues annuellement (dernière validation le 18 octobre 2016).

✓ Les risques financiers

La politique des placements financiers d'Ociane Groupe Matmut définit les objectifs de rendement et de risque de la gestion des placements.

La bonne santé financière d'Ociane Groupe Matmut, ainsi qu'un passif à court terme, permettent à la mutuelle de supporter une certaine volatilité des marchés. Cependant, jusqu'à fin 2016, la politique des placements consistait en une gestion prudente, privilégiant la sécurisation du capital au rendement attendu.

D'autre part, les placements tiennent également compte des contraintes de la réglementation Solvabilité 2. La politique de placement consiste donc à maximiser le rendement attendu, tout en minimisant les risques en capital ainsi que le montant de fonds propres requis vis-à-vis des risques de marché : risque de taux, de spread, d'action, de concentration et de devises.

✓ Les risques techniques (dits assurantiels)

- Les risques de souscription

La politique de souscription doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et en garantissant la qualité de service.

La politique de souscription recouvre :

- Les principes régissant la conception de produits et évolution de produits existants
- Les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille.
- Les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

La politique de souscription de la mutuelle est élaborée par le marketing. Elle est soumise à l'avis de la fonction actuarielle, et validée par le Conseil d'administration.

- Les risques de provisionnement

La stratégie poursuivie vise à répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistre.

Le processus de provisionnement inclut les études actuariat qui analysent les données, et les responsables du règlement des prestations. Les résultats sont contrôlés puis validés par la fonction actuarielle et la direction générale d'Ociane Groupe Matmut.

- Les risques de réassurance

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres de la mutuelle afin de garantir sa solvabilité à long terme.

Cette politique est rédigée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminée au moins annuellement.

✓ **Les risques opérationnels**

La politique de contrôle interne d'Ociane Groupe Matmut vise à définir et suivre la maîtrise des risques opérationnels au travers d'un dispositif de contrôle permanent couvrant l'ensemble des activités de la mutuelle, ce, en vue d'accroître la maîtrise ou de réduire l'exposition aux risques opérationnels.

Le dispositif de contrôle interne d'Ociane Groupe Matmut s'appuie sur une méthodologie et des outils définis dans le cadre de la gestion des risques, à savoir :

- Des grilles d'identification et de cotation des risques.
- Des grilles d'identification et de cotation des actions de maîtrise en place.
- Des plans d'actions pour les risques forts non maîtrisés.
- Des plans des contrôles pour les risques forts à surveiller.
- Une base de suivi des actions.
- Des outils de reportings réguliers.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel documentaire commun avec le système qualité.

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

✓ **Profil de risque**

Deux éléments complémentaires permettent d'appréhender le profil de risque d'Ociane Groupe Matmut :

- La formule standard qui fournit une évaluation de capital économique pour les principaux risques quantifiables de l'entité.
- La cartographie des risques Top-down, outil qui permet de cerner les risques majeurs de l'organisation, selon son analyse propre, ses critères et ses seuils de tolérance.
La cartographie des risques peut ainsi mettre en exergue aussi bien des risques non couverts par la formule standard (quantifiables ou non quantifiables) que des risques traités par la formule standard mais considérés comme particulièrement sensibles pour l'entité et devant faire l'objet d'un traitement ou d'un suivi particulier.
La cartographie des risques Top-down a fait l'objet d'une actualisation en 2016.

✓ **Le cadre d'appétence au risque**

L'encadrement des risques s'opère à travers l'appétence au risque, qui est le niveau de risque agrégé qu'un organisme accepte de prendre afin de mener à bien son objectif de pérennité et de développement de son activité. La définition de cette appétence aux risques est de la compétence et de la responsabilité de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB).

Le cadre d'appétence au risque, formalisant les préoccupations majeures de l'AMSB, est décliné autour des dimensions stratégiques suivantes :

- solvabilité.
- rentabilité.
- développement.

Cette appétence se définit sous deux formes, selon que les risques peuvent être ou non couverts par du capital.

- **Risques pouvant être couverts par du capital :**

Cette appétence est matérialisée par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de couvrir :

- Le capital réglementaire (SCR).
- Un premier coussin de sécurité permettant de couvrir l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan stratégique.
- Un deuxième coussin de sécurité permettant de couvrir des risques quantifiables non pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR.

Ce critère majeur de l'appétence au risque se décline ensuite en limites formalisées au travers d'indicateurs permettant le pilotage du plan d'affaires et le suivi des déviations. On retrouve dans cette déclinaison notamment des indicateurs de rentabilité.

- **Risques ne pouvant pas être couverts par du capital :**

Pour les risques ne pouvant être couverts par du capital, le besoin global de solvabilité s'exprime au moyen de politiques prévoyant notamment des moyens et des indicateurs de suivis spécifiques.

✓ **Processus et contexte d'élaboration de l'ORSA**

- **Un processus permanent**

Le processus ORSA est un processus permanent de suivi des risques. Il se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Cadrage des évaluations (mai à décembre année n)

Cette phase se déroule en même temps que les études de renouvellement du portefeuille Ociane concentrés pour l'essentiel au 1er janvier de chaque exercice.

Les prévisionnels N+1 à N+5 sont élaborés d'août à septembre en concertation avec les directions Marketing et Commerciales et la Direction Générale de la mutuelle.

En octobre, les prévisions de clôture de l'exercice courant, les propositions tarifaires et le budget N+1 sont validées par le Conseil d'Administration de la mutuelle.

Phase 2 : Réalisation des évaluations, et rédaction et validation du rapport (janvier – avril année n+1)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ces entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/N.

Phase 3 : Suivi des indicateurs clés

Le suivi des indicateurs est effectué mensuellement et donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant l'analyse des écarts aux prévisions pour déclencher des propositions de plans de remédiation à envisager si besoin.

Les reportings sont à destination de la Direction d'Ociane Groupe Matmut.

- **Contexte d'élaboration de l'ORSA**

- ❖ Le Comité de gestion des risques Ociane = acteur opérationnel pour Ociane SOLO

Il est composé du Comité de direction d'Ociane et des responsables contrôle interne, et placements et solvabilité. Il se réunit une fois par an.

Il est chargé :

- d'examiner les risques principaux cités et valorisés par chacun des responsables de la mutuelle individuellement,
- de sélectionner les risques majeurs qui donneront lieu aux Stress test de l'ORSA,
- de définir les actions engagées pour la réduction des risques.
- d'affecter un responsable au pilotage de chaque risque majeur

❖ La Direction Actuariat

L'actuariat fournit les résultats techniques simulés sur l'horizon retenu pour l'ORSA selon les hypothèses de développement validées avec le Marketing, le Commercial et la Direction générale, et les instances du groupe Matmut.

❖ Le Responsable Placements et Solvabilité

Le responsable Placement et Solvabilité élabore les comptes techniques prévisionnels S1 et S2 issus des résultats techniques et des frais valorisés par la Direction financière.

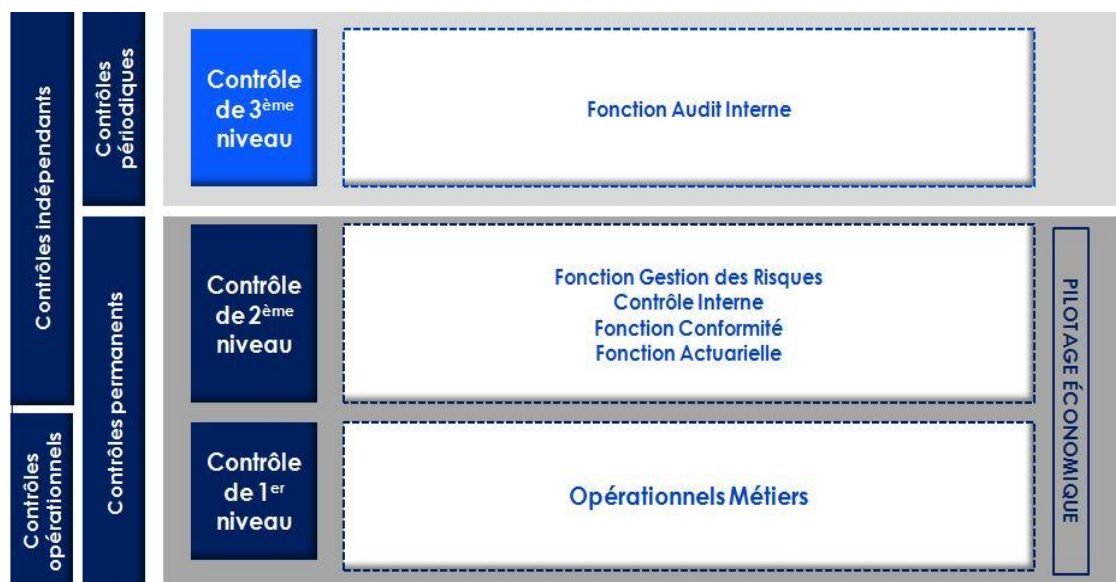
Il élabore les SCR à l'horizon de l'ORSA dans les différents scénarios et contribue aux évaluations de la formule standard.

B.4 Système de contrôle interne

Procédures clés du système de contrôle interne mis en place chez Ociane Groupe Matmut

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques d'Ociane Groupe Matmut. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Ce sont les contrôles effectués dans le flux de l'activité par les collaborateurs, responsables de leur propre autocontrôle, et leur hiérarchie chargée de la supervision générale des modes de

fonctionnement et des résultats des collaborateurs. Ce premier niveau comprend également les contrôles automatisés et l'ensemble des éléments de maîtrise nécessaires à la réalisation des processus (séparation de fonctions, délégations de pouvoirs, procédures...)

Le contrôle de deuxième niveau

Il est assuré par les fonctions suivantes :

- **La Fonction de Gestion Des Risques**

(Voir supra partie B.3)

- **La Fonction de Vérification de la Conformité**

La Fonction de Vérification de la Conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation en raison du non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités d'Ociane Groupe Matmut. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La Fonction de Vérification de la Conformité conseille l'organe d'administration, de direction ou de contrôle sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la mutuelle.

- **Le contrôle interne**

Le responsable du contrôle interne est le pilote opérationnel du contrôle interne. Il est chargé de mettre en place, développer et animer le dispositif de contrôle interne et de veiller à sa cohérence et à son efficacité.

Il est directement rattaché au Directeur Général.

Les principales missions qui lui sont confiées sont les suivantes :

- Définir et diffuser la méthodologie vers les pilotes de processus dans les services d'Ociane Groupe Matmut.
- Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne.
- Coordonner l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels ainsi que sa mise à jour.
- S'assurer de l'existence et du suivi des plans de contrôles.
- Réaliser des contrôles et analyses transverses.
- Contribuer à la rédaction des rapports réglementaires.

- **La Fonction Actuarielle**

(voir Infra partie B.6)

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la Fonction d'Audit Interne (Voir Infra partie B.5)

Politique de conformité

La politique de conformité est soumise au Directeur Général d'Ociane Groupe Matmut, puis validée par son Conseil d'Administration (dernière validation le 18 octobre 2016). En ce sens le Conseil d'Administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

Le dispositif de conformité se décompose en trois grandes activités :

La réalisation et la mise à jour du référentiel de conformité

Il s'agit de recenser l'ensemble des domaines réglementaires applicables à Ociane Groupe Matmut :

- Pratiques commerciales et protection de la clientèle
- Conformité contrat / produit
- Protection et confidentialité des données (à caractère médical et personnel)
- Lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux
- Règlementation relative à l'exercice des activités d'assurance (gouvernance, Solvabilité 2, agréments,...)
- ...

Pour chaque domaine le référentiel de conformité :

- détaille les points de réglementation incontournables (porteurs de risques),
- identifie les obligations majeures par rapport aux points de réglementation, les sanctions éventuelles en cas de manquement et le degré d'exposition,
- précise le ou les processus concernés par l'obligation majeure (processus où le risque de non-conformité peut se produire).

Le référentiel de conformité doit régulièrement être mis à jour afin d'intégrer les évolutions réglementaires.

L'identification et l'évaluation des risques de conformité.

Le référentiel de conformité précise les processus où les risques de non-conformité peuvent se produire.

Les risques de non-conformité sont identifiés sur la base de l'analyse des risques de la démarche contrôle interne, complétée par un éclairage « référentiel conformité » : dans les cartographies des risques opérationnels des processus concernés, pour chaque risque, la notion de risque de non-conformité est précisée et validée avec le responsable conformité.

L'élaboration et la mise en oeuvre du plan de conformité.

Sur la base des éléments de la cartographie des risques, il convient d'arbitrer les travaux pour savoir où un plan de conformité serait nécessaire :

- Plan d'actions pour les risques majeurs de non-conformité non couverts.
- Plan de contrôles pour les risques prioritaires maîtrisés.

Ce plan de conformité doit être revu régulièrement.

Activités conduites au titre de la fonction de vérification de la conformité

En 2016, la fonction vérification de la conformité a mené plusieurs actions de suivi et de contrôle de la conformité au sein d'Ociane Groupe Matmut :

- Participation au chantier de création d'une nouvelle gamme santé individuelle.
- Validation de l'ensemble de la documentation émise par la Direction Marketing et Communication.
- Validation du contrat de partenariat avec un réseau de soins.
- Avis sur le traitement des impayés en matière de contrats collectifs.
- Analyse du dispositif Bloctel et des impacts en termes de démarches commerciales.

B.5 Fonction d'audit interne

Le Conseil d'Administration d'Ociane Groupe Matmut a adopté une politique d'audit interne (dernière validation le 18 octobre 2016).

Cette politique prévoit de confier la réalisation des missions d'audit interne à un prestataire externe. Dans le contexte du rapprochement d'Ociane Groupe Matmut et du Groupe Matmut, il a été décidé en 2016 de faire appel à la Direction de l'audit interne du Groupe Matmut et de s'inscrire ainsi dans la démarche générale d'audit interne du Groupe.

Présentation générale

Cadre d'exercice de la fonction d'Audit Interne

L'activité de l'Audit Interne du Groupe Matmut est présentée dans deux documents, une charte de l'Audit Interne et une politique d'Audit Interne. Toutes les deux ont été approuvées par le Comité d'Audit et des Risques du Groupe Matmut.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la Direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de l'Audit, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe Matmut, de la Direction de la Maîtrise des Risques du Groupe Matmut et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux Dirigeants avant approbation par le Comité d'Audit & des Risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

La mission d'audit

Le process comporte trois étapes :

- La préparation : phase de prise de connaissance de l'activité ou du domaine audité.
- La réalisation : phase au cours de laquelle sont menées les opérations d'audit à proprement parler.
- La conclusion : phase ultime de la mission, elle s'ouvre par le dépôt d'un « projet de rapport » et sa présentation au Responsable de l'entité auditée au cours d'une nouvelle réunion appelée « réunion de clôture ». Les constats et recommandations formulés par l'Audit y sont discutés.

Ce n'est qu'à l'issue de ce nouvel échange contradictoire que le rapport définitif d'audit est établi. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- Dirigeants effectifs du Groupe,
- Membres du Comité d'Audit & des Risques,
- Commissaires aux Comptes,
- Responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s),

mais aussi aux :

- Membres du Comité de Direction,
- Présidents des Directoires des filiales du Groupe,
- Directeurs Groupe non représentés au Comité de Direction.

Suivi des recommandations

Le responsable de l'Audit assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque Responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Le Directeur Général est informé de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations.

La Direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

B.6 Fonction actuarielle

Descriptif général

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur Actuariat de la mutuelle. Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général d'Ociane Groupe Matmut.

La mission de la fonction actuarielle consiste à donner un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations.

Tout d'abord, la fonction actuarielle d'Ociane Groupe Matmut s'est chargée de coordonner le calcul des **provisions techniques** et d'établir ses conclusions sur le caractère approprié et fiable de celles-ci.

La fusion Ociane Groupe Matmut – MSP s'est concrétisée en décembre 2016 à effet rétroactif au 01.01.2016 au plan fiscal et comptable.

Concrètement, la fonction actuarielle Ociane Groupe Matmut s'est exercée pleinement sur le périmètre du portefeuille ex Ociane Groupe Matmut. Sur la partie MSP, la fonction actuarielle du groupe Matmut a garanti la qualité des travaux de provisionnement et l'équilibre prévisionnel du portefeuille.

Les résultats synthétiques fournis permettent d'établir les prévisions pour la mutuelle Ociane Groupe Matmut Groupe Matmut.

Sur le périmètre Ociane Groupe Matmut, les travaux sont supervisés par le responsable Projet et Qualité Actuariat. Le process de calcul des provisions et de la marge prévisionnelle s'enrichit au fil des expériences. Le calcul des provisions techniques sur les périodes passées est réalisé chaque mois de façon à percevoir rapidement les évolutions.

Les Commissaires aux Comptes de la mutuelle examinent et valident chaque année le calcul des provisions techniques, de la PRC, et les provisions pour IFC établies pour les Comptes Solvabilité 1.

Ensuite, la fonction actuarielle valide la **politique de souscription** et ses évolutions rédigées lors des évolutions de l'offre et au minimum annuellement par la Direction Marketing.

La fonction actuarielle coordonne l'activité de tarification et garantit la cohérence de l'offre et des tarifs proposés avec la politique de souscription et l'appétence au risque validées par le Conseil d'administration.

La fonction actuarielle intervient lors du lancement d'offres nouvelles, lors de la fixation des tarifs N+1, et lors de la clôture des comptes pour évaluer la marge technique prévue ou observée au regard des charges, du résultat et de la couverture de risque attendu.

Elle est intervenue notamment pour évaluer l'impact du projet de contrat labellisé Senior.

Concernant les dispositions globales en matière de **réassurance**, la fonction actuarielle a établi un avis en s'appuyant notamment sur l'analyse de la couverture en vigueur. Les fonds propres de la mutuelle ne nécessitent pas de recours à la réassurance sur son activité de santé habituelle.

En **gestion des risques**, la fonction actuarielle participe à la définition des risques majeurs propres à la mutuelle, et organise l'évaluation des risques portant sur la marge, les provisions techniques, le Best Estimate de sinistre et de prime. La fonction actuarielle contribue à la rédaction des politiques écrites et des rapports et QRT de Solvabilité 2.

La fonction actuarielle émet chaque année des recommandations et en assure le suivi.

B.7 Sous-traitance

Ociane Groupe Matmut définit la sous-traitance comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités importantes ou critiques à une autre entreprise.

Dans ces situations, Ociane Groupe Matmut doit s'assurer que la sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- ✓ Dégradation grave de la continuité d'activité et du niveau de qualité du service aux adhérents.
- ✓ Accroissement du risque opérationnel.

Ociane Groupe Matmut conserve l'entière responsabilité des risques auxquels elle est exposée du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient la dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de ses adhérents que de son autorité de contrôle.

Afin de formaliser l'ensemble de ces dispositions, une politique de sous-traitance a été élaborée.

Cette politique est approuvée par le Conseil d'Administration et révisée annuellement (dernière validation le 18 octobre 2016).

Exigences d'un contrat écrit

Dans le but de développer une relation de partenariat univoque fondée sur des objectifs communs, de confiance réciproque et de bénéfice mutuel, un accord écrit définit le cadre des relations entre Ociane Groupe Matmut et ses sous-traitants, sur des bases claires et précises permettant une compréhension identique des droits et obligations des deux parties.

Tous les contrats de sous-traitance d'activités critiques ou liées à une fonction de Solvabilité 2 sont vérifiés par le Responsable de la fonction vérification de la conformité, avant d'être signés par la Direction Générale.

Activités externalisées

Ociane Groupe Matmut a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Elle se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou, au contraire, des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

L'objectif est de maintenir un niveau de performance compatible avec la stratégie fixée par les instances dirigeantes, lorsque ce niveau ne peut être atteint avec les seules ressources internes à Ociane Groupe Matmut.

Les modalités de sélection des prestataires de services et les dispositions à inclure dans l'accord d'externalisation permettent de répondre aux exigences et obligations qui incombent à Ociane Groupe Matmut en termes de gestion des risques et de contrôle interne.

Mise en œuvre et suivi des activités sous-traitées

Les sous-traitants sont surveillés et évalués régulièrement.

Pour les sous-traitants auxquels une activité importante ou critique a été confiée, cette évaluation et ce suivi sont formalisés dans une fiche de suivi et d'évaluation contenant :

- Les caractéristiques de la prestation externalisée (description, impacts client, critères d'évaluation, niveaux de service attendus, informations contrat et interlocuteurs),
- l'enregistrement des non conformités,
- les actions d'amélioration de la prestation,
- les évaluations de la prestation et de sa qualité.

Ces évaluations peuvent déboucher vers un plan d'amélioration de la qualité, une remise en cause du sous-traitant et la recherche et sélection d'un autre sous-traitant, voire un éventuel retour de l'activité au sein d'Ociane Groupe Matmut.

Informations sur les sous-traitants :

La liste des sous-traitants devant faire l'objet d'un suivi est élaborée afin de prendre en compte les décisions d'externalisation prises par la Direction Générale, l'évolution de l'activité de la mutuelle, la modification du périmètre des délégations, la rupture d'un contrat,... Elle est actualisée chaque année,

En 2016, les principales activités confiées pour tout ou partie à des sous-traitants étaient les suivantes :

- Mise à disposition de services supports
- Mise en page de flux éditiques, édition, mise sous pli, expédition, génération d'image des impressions.
- Tri et saisie de masse de prestations
- Traitements de back-office contrats / prestations
- Logistique de documentations commerciales et imprimés administratifs
- Collecte de courriers
- Recouvrement de créances
- Réalisation des missions d'audit interne

L'ensemble des sous-traitants auxquels ces activités ont été confiées ont leur siège et exercent leur activité en France.

Profil de risque

Partie C

C.1 Risque de souscription

Présentation du risque Souscription

Comme expliqué dans les chapitres précédents, Ociane Groupe Matmut assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (moins de 1% de son chiffre d'affaire) pour des garanties « temporaire décès ».

Son offre santé est segmentée par marché : celui des particuliers et celui des entreprises.

- Sur le marché des particuliers, Ociane Groupe Matmut offre une gamme diversifiée de garanties, pour couvrir l'ensemble des segments du marché : offre Accès Santé, offre dédié aux agents territoriaux, garantie CMU et offre standardisée pour les autres adhérents ;
- Sur le marché des entreprises, l'offre est segmentée en fonction de la taille de l'entreprise et son appartenance ou non à une CCN.

Du fait de son histoire, Ociane Groupe Matmut exerce uniquement sur le territoire français (France métropolitaine), et est très ancrée dans le sud-ouest. Par ailleurs, son profil de risque est standard sur le marché des mutuelles.

Le risque de souscription d'Ociane Groupe Matmut est uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont donc principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Mesures d'exposition au risque de souscription

- ✓ Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

En 1^{er} lieu, Ociane Groupe Matmut s'appuie sur sa politique de souscription, qui vise à maîtriser la qualité technique de son portefeuille tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et en garantissant la qualité de service.

Ainsi, la politique de souscription recouvre :

- Les principes régissant la conception de produits et évolution de produits existants
- Les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille.
- Les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

D'autre part, Ociane Groupe Matmut suit de manière régulière les différentes variables de souscription grâce à la mise en place de tableaux de bord mensuel :

- Suivi des adhérents à effet du 1^{er} janvier de l'année suivante (ventes, radiation, portefeuille) vis-à-vis des objectifs commerciaux.
- Suivi de la marge technique (cotisations / prestations) entre prévision et réalisation.

Ainsi, différents indicateurs suivants, sur le portefeuille et la production nouvelle, permettent de suivre l'évolution et d'alerter sur toute dérive du profil de risque de l'entité.

| | 2015 | 2016 | 2017 | Ev° 2016/2017 |
|---|---------|---------|---------|------------------|
| Nb personnes protégées au 1er janvier (Ociane Groupe Matmut) | 558 546 | 566 264 | 572 275 | + 6 011 |
| Nombre d'adhésions au 1er janvier N (en cumul de l'année N-1) Ociane solo | 41 712 | 65 432 | 64 603 | - 829 |

Le tableau ci-dessous présente 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaire et les provisions techniques en net de réassurance (hors marge de risque) au 31/12/2016 :

| Lines of Business (LoB) En M€ | Chiffre d'affaires (HT) | Provisions techniques nettes de réassurance (hors MR) |
|----------------------------------|----------------------------|---|
| 1 - Frais de soins | 291.4 | 28.1 |

- ✓ Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Ociane Groupe Matmut détermine trimestriellement la mesure de sa solvabilité. Pour ce faire, la formule standard de la réglementation Solvabilité 2 est utilisée.

La Mutuelle ne présente donc qu'une seule ligne d'activité, celle de l'assurance des frais médicaux. Le tableau ci-dessous présente les résultats de ce module de risque, ainsi que les sous modules associés :

| en M€ | 2015 | 2016 |
|-------------------------------|------|------|
| Risque Santé | 46.3 | 46.1 |
| <i>Catastrophe</i> | 1.4 | 2.0 |
| <i>Non similaire à la vie</i> | 45.9 | 45.6 |
| <i>Diversification</i> | -1.0 | -1.4 |

Les évolutions restent peu significatives.

Concentration de risque

Il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

Sensibilité au risque de souscription

Ociane Groupe Matmut établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA (Own Risk and Solvency Assesment), plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, Ociane Groupe Matmut établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves), placement (marché). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- ⇒ Un scénario dit *espéré*, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, P/C, ratio de frais) et placements (reprise économique).
- ⇒ Un scénario *alternatif*, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision plus pessimiste sur des facteurs de risques.

Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

De plus, Ociane Groupe Matmut projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance en

complémentaire santé que sur ses actifs. Elle réalise également un test combinant le choc sur la souscription et sur les actifs.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité, ou encore les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur la souscription ou la politique tarifaire.

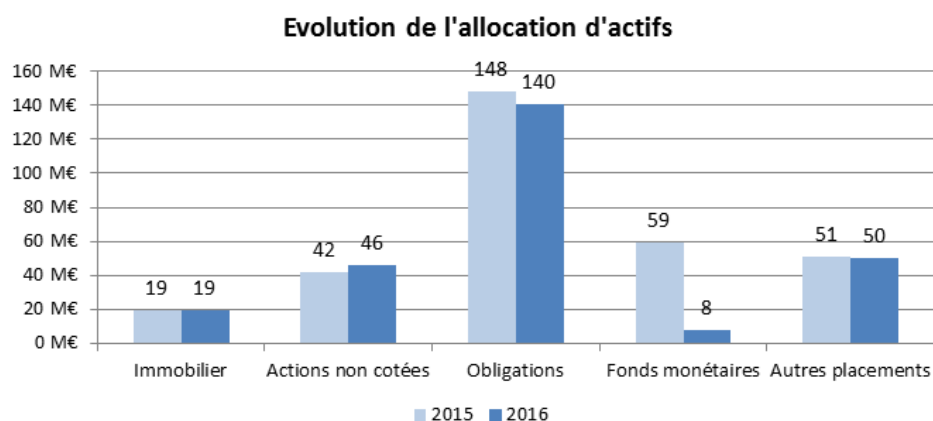
Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une faible sensibilité au volume d'adhérents en portefeuille.

C.2 Risque de marché

Mesures d'exposition au risque de souscription

- ✓ Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Au 31 décembre 2016, la valeur de marché des actifs soumis au risque de marché s'élève à 264 millions d'euros contre 319 millions d'euros en 2015. La structure de risque du portefeuille, ainsi que son évolution sur 2016, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs d'Ociane Groupe Matmut est majoritairement constitué d'obligations.

La poche immobilière représente 7% du portefeuille, dont la valeur d'expertise est stable.

Les actions non cotées sont principalement constituées de parts détenues dans Mutex SA. Leur valeur est fonction du montant des fonds propres prudentiels de cette entité.

Les fonds monétaires ont été placés en fin d'année 2016 en trésorerie, ce qui explique la forte baisse de la valeur de marché de ces actifs.

- ✓ Mesures quantitatives d'exposition à travers la solvabilité

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle des actifs de placements représente un SCR de marché de 42 M€ au 31 décembre 2016 et se décompose de la façon suivante :

| SCR Marché au 31-12-2016 (en M€) | |
|--|------|
| Risque de marché après diversification | 42.0 |
| Risque Taux d'intérêt | 6.3 |
| Risque Action | 24.5 |
| Risque Immobilier | 4.8 |
| Risque de Spread | 12.4 |
| Risque de Concentration | 15.5 |
| Risque de change | 0.4 |

Cette métrique de risque est calculée trimestriellement ; et fait l'objet d'un suivi régulier. En effet, l'évolution de l'allocation du portefeuille s'effectue en conformité avec la vision stratégique définie notamment par la Commission des placements.

Sensibilité au risque de marché

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, le seul scénario alternatif joué dans le cadre de l'ORSA ne peut être considéré comme suffisant et nécessite d'être complété par la réalisation de différentes mesures de stress.

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2016 sur le portefeuille d'actifs afin d'en évaluer l'impact sur le résultat de la mutuelle, et plus particulièrement sur son ratio S2.

- Dans le premier scénario, les marchés actions chutent, tout comme la rentabilité de l'immobilier. Il est appliqué un environnement de taux, simulant une remontée graduelle jusqu'à 2020.
- Le second scénario reprend, quant à lui, la philosophie du scénario B de l'ACPR effectué en 2015.

C.3 Risque de crédit

Présentation du risque de crédit

Ociane Groupe Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, Ociane ne possède qu'un seul réassureur (Mutex), dont le volume des provisions en réassurance est relativement faible. La probabilité de défaut qui lui est associée est fonction de son ratio de solvabilité.

Le tableau ci-dessous correspondant aux montants figurant au bilan d'Ociane Groupe Matmut au 31/12/2016, en millions d'euros.

| | |
|---|-------|
| Créances comptables (en M€) | 126.1 |
| Créances nées d'opérations de réassurance (Type 1) | 0.2 |
| Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie (Type 1) | 14.4 |
| Provisions techniques cédées (Type 1) | 0.5 |
| Trésorerie et équivalent trésorerie (Type 1) | 93.0 |
| Autres créances (Type 2) | 18.0 |

Exposition au risque de crédit

Du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 8.9 m€ au 31 décembre 2016 et se décompose de la façon suivante :

| SCR de contrepartie au 31-12-2016 (en M€) | |
|---|-----|
| SCR après diversification | 8.9 |
| Type 1 | 6.7 |
| Type 2 | 2.7 |

Compte-tenu du faible poids de ce module dans le SCR global d'Ociane Groupe Matmut et du constat que les postes de bas de bilan sont relativement stables dans le temps, le montant des expositions est estimé constant sur l'horizon de projection.

Seul le surplus de trésorerie de fin d'année fera l'objet d'un traitement particulier (réalloué au risque de marché).

Sensibilité au risque de contrepartie

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global d'Ociane Groupe Matmut, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de notre allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif.

Plus précisément, ce besoin est apprécié en considérant les flux de trésorerie (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, la trésorerie fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale et la Direction Comptable.

C.5 Risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,...
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes,...
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation en raison du non respect des dispositions réglementaires.

Exposition aux risques

Ociane Groupe Matmut a déployé des cartographies des risques opérationnels portant sur ses différents processus.

Au 31/12/16, au travers de ces cartographies, 106 risques ont été recensés.

Les travaux d'évaluation (criticité brute et niveau de maîtrise des risques) conduits par les différents intervenants permettent de représenter sommairement l'exposition d'Ociane Groupe Matmut au risque opérationnel de la façon suivante :

| | | | | | | |
|----------------------------------|---------------------------|---|---|---|----|---|
| Evaluation de la criticité brute | 5 | | 3 | 9 | 17 | 3 |
| | 4 | 1 | 2 | 1 | 13 | 2 |
| | 3 | 3 | 3 | 3 | 19 | 1 |
| | 2 | 4 | | 6 | 8 | 4 |
| | 1 | | 1 | | 3 | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | Evaluation de la maîtrise | | | | | |

| Zone de traitement |
|--|
| Critique |
| Maîtrise à renforcer |
| Surveillance |
| Surveillance allégée |
| Non prioritaire ou surcontrôle potentiel |
| Non prioritaire |

Le classement des risques opérationnels d'Ociane Groupe Matmut dans cette matrice constitue un indicateur de priorisation sur le périmètre des travaux en cours ou restant à conduire par la suite ainsi que sur leur cadencement éventuel.

Résistance aux risques

Au sein des cartographies des risques opérationnels sont également identifiés les éléments de maîtrise.

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de ces éléments de maîtrise au regard des risques opérationnels majeurs à surveiller, des plans de contrôle sont élaborés.

Ces plans de contrôle sont menés par le contrôle interne. Certains peuvent être réalisés au cours d'audits internes qualité.

Un suivi de la réalisation et des résultats des plans de contrôle et des plans d'actions en résultant est réalisé au moins annuellement lors des réunions qualité (points suivis qualité, revues de processus).

Les plans de contrôle peuvent évoluer en fonction des de l'évolution de la cartographie des risques, des résultats des contrôles réalisés, des incidents détectés,...

C.6 Autres risques importants

Il n'existe pas d'autres risques importants.

Valorisation à des fins de solvabilité

Partie D

D.1 Actifs

| ACTIF au 31/12/2016 | Solvabilité II |
|--|----------------|
| Frais d'acquisition reportés | 0.0 M€ |
| Actifs incorporels | 2.5 M€ |
| Immo corporelles pour usage propres | 19.9 M€ |
| Placement | 261.1 M€ |
| Prêts | 0.5 M€ |
| PT cédées Santé similaire à la non vie | 0.5 M€ |
| Dépôt auprès des cédantes | 0.1 M€ |
| Créances (yc réass) | 23.8 M€ |
| Trésorerie | 91.9 M€ |
| TOTAL | 400.3 M€ |

Actifs financiers et immobiliers

Comme vu précédemment, Ociane Groupe Matmut est le fruit de la fusion entre Ociane et Matmut Santé Prévoyance, publiée au journal officiel du 30/12/2016.

De fait, au 31/12/2016, le traitement des actifs financiers et immobiliers est le résultat de l'harmonisation des méthodes entre Ociane et Matmut.

✓ Description des bases de données :

Concernant les actifs de l'ex-portefeuille MSP, les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers Matmut, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat. Chorus est également utilisé par OFI Gestion pour le traitement comptable des actifs gérés sous mandat. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Gestion lors de la création et au fil de la vie des titres.

En complément, il peut être nécessaire de compléter l'expertise par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg.

Les actifs financiers de l'ex-portefeuille Ociane sont, quant à eux, valorisés à partir des informations reçues des établissements bancaires dans lesquels ils ont été souscrits.

L'ensemble des données est ensuite centralisé dans une base de données développée sous SPSS Modeler, alimenté trimestriellement.

✓ Méthodologies et hypothèses de valorisation

Actions

Les actions cotées sont valorisées en fonction du dernier cours connu sur leur place de référence.

Les Actions non-cotées sont des actions dans MUTEX SA. Sans information définitive sur leurs valeurs au 31/12/2016, celles-ci sont valorisées en fonction de la proportion des parts détenues par OCIANE vis-à-vis du montant total de la valorisation des fonds propres économiques de MUTEX au 31/12/2015.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Produits structurés

Les produits structurés sont transparisés en fonction de leur patte taux et de leur patte option connue au 31/12/2016.

Obligations

Selon leur origine, les obligations sont reconnues à leur de marché à partir des informations reçues de la part des établissements bancaires, d'OFI ou des valorisations réalisées avec les outils Matmut.

Comptes à terme

Les comptes à terme sont valorisés à leur valeur d'achat, après prise en compte éventuelle de dépréciations.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local. Un tiers du parc immobilier est expertisé chaque année.

Les SCPI sont également valorisées sur la base de leur valeur d'expertise.

Provisions techniques cédées

Les provisions cédées sont estimées à leur « meilleure estimation », selon les méthodes actuarielles décrites dans le paragraphe suivant.

Autres actifs

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité II.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse des écarts entre les évaluations comptables et « Solvabilité 2 »

| ACTIF au 31/12/2016 | Solvabilité I | Solvabilité II | Δ S2 - S1 | Δ % |
|--|---------------|----------------|------------------|------------|
| Frais d'acquisition reportés | 0.6 M€ | 0.0 M€ | - 0.6 M€ | - 100.0% |
| Actifs incorporels | 3.3 M€ | 2.5 M€ | - 0.9 M€ | - 25.8% |
| Immo corporelles pour usage propres | 8.4 M€ | 19.9 M€ | + 11.5 M€ | + 137.4% |
| Placement | 224.5 M€ | 261.1 M€ | + 36.6 M€ | + 16.3% |
| Prêts | 0.5 M€ | 0.5 M€ | - | - |
| PT cédées Santé similaire à la non vie | 0.5 M€ | 0.5 M€ | - 0.0 M€ | - 8.5% |
| Dépôt auprès des cédantes | 0.1 M€ | 0.1 M€ | - | - |
| Créances (yc réass) | 23.8 M€ | 23.8 M€ | - | - |
| Trésorerie | 91.9 M€ | 91.9 M€ | - | - |
| TOTAL | 353.6 M€ | 400.3 M€ | + 46.6 M€ | + 13.2% |

La revalorisation de l'actif selon les normes « Solvabilité 2 » conduit à augmenter l'actif du bilan de 46.6 M€.

La valeur de marché des placements est estimée à 261 M€, ce qui représente 36.6 M€ de plus-values latentes, dont 22 M€ sont dus à la revalorisation des actions MUTEX.

D.2 Provisions techniques

Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31/12/2016 :

| Lines of Business (LoB) En M€ | Provision technique brute | | | Total | Provisions cédées | Provision Technique nette de réassurance |
|----------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|--------------------|-------|----------------------|--|
| | dont Best Estimate de sinistres | dont Best Estimate de primes | Marge de risque | | | |
| 1 - Frais de soins | 23.6 | 4.9 | 5.3 | 33.9 | 0.5 | 33.4 |

Bases, méthodes et principales hypothèses

Pour Ociane Groupe Matmut, les provisions techniques constituées en norme comptables sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes
- Provisions d'égalisation

La réglementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables.

De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

Le BE doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'Ociane (<1% des cotisations) ; par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. Ociane Groupe Matmut ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité : Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Best Estimate de sinistres :

Sur le périmètre ex-Ociane, la provision pour sinistres à payer (PSAP) est établie par la méthode de Chain-Ladder par mois de soins, en distinguant vie et non-vie, maladie et hospitalisation.

Sur le périmètre ex-MSP, le calcul de la PSAP est appréhendé par un approche par produit. Pour le produit principal, une méthode de type Chain-Ladder est retenue, intégrant en outre, une segmentation selon le type de liquidation.

Le Best-Estimate est ensuite obtenu par actualisation des cash-flows constitutifs de cette provision pour sinistres à payer, en y intégrant les frais de gestion déterminés pour les comptes sociaux.

La provision pour participation aux excédents, établie à partie des marges prévisionnelles des garanties temporaires décès, est également prise en compte dans le BE de sinistre.

Au total, le Best-Estimate de sinistre, brut de réassurance, est valorisé à hauteur de 23.6 M€.

Best Estimate de primes :

En accord avec la notion de « frontière des contrats », la provision de primes tient compte de l'intégralité des prestations, cotisations et frais de l'année future à horizon d'un an, relatifs aux adhérents en portefeuille au 1^{er} janvier 2017 :

- une partie des flux est estimée à partir des projections réalisées lors des travaux de budget de fin d'année 2016.

- La provision pour égalisation est également reconnue en BE de primes, partant du principe que celle-ci appartient aux assurés, s'agissant d'une provision pour égalisation relative à des contrats collectifs.
- Une partie de la provision pour primes correspond à des engagements non comptabilisés : il s'agit d'engagements pour lesquels aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise. Aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul : cotisations, prestation y/c recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Le Best-Estimate est ensuite valorisé à partir de tous les cash-flows actualisés, constitutifs de ces provisions pour prime.

Marge pour risque :

Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32) ; elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimates futurs.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR «Reference Undertaking» futurs actualisés.

Actualisation :

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

D.3 Autres passifs

Les impôts différés :

Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solvabilité 1 est comparée à la valeur Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.

Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle).

Les impôts différés, calculés sur les écarts de valorisation entre la valeur fiscale S1 et la valeur S2, sont nettés au bilan.

Les impôts différés nets au passif du bilan s'élèvent à 9.1 M€ :

| | | Valeur fiscale | Valeur S2 | Assiette d'imposition | Impôt différé |
|-----------------|-------------------------------------|----------------|-----------|-----------------------|---------------|
| Actifs du bilan | Frais d'acquisition reportés | 0.6 M€ | 0.0 M€ | -0.6 M€ | -0.2 M€ |
| | Actifs incorporels | 3.3 M€ | 2.5 M€ | -0.9 M€ | -0.3 M€ |
| | Immo corporelles pour usage propres | 13.2 M€ | 19.9 M€ | 6.7 M€ | 2.3 M€ |
| | Placements | 235.1 M€ | 261.1 M€ | 26.0 M€ | 9.0 M€ |
| | Provisions cédées | 0.5 M€ | 0.5 M€ | 0.0 M€ | 0.0 M€ |
| Passif du bilan | Provisions brutes comptables | 32.3 M€ | 33.9 M€ | -1.6 M€ | -0.6 M€ |
| | Engagements sociaux | 0.2 M€ | 3.3 M€ | -3.1 M€ | -1.1 M€ |
| | | | | | 9.1 M€ |

Les autres passifs :

Les autres passifs ont été estimés à leur valeur nette comptable.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

Gestion du capital

Partie E

E.1 Fonds propres

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres d'Ociane Groupe Matmut.

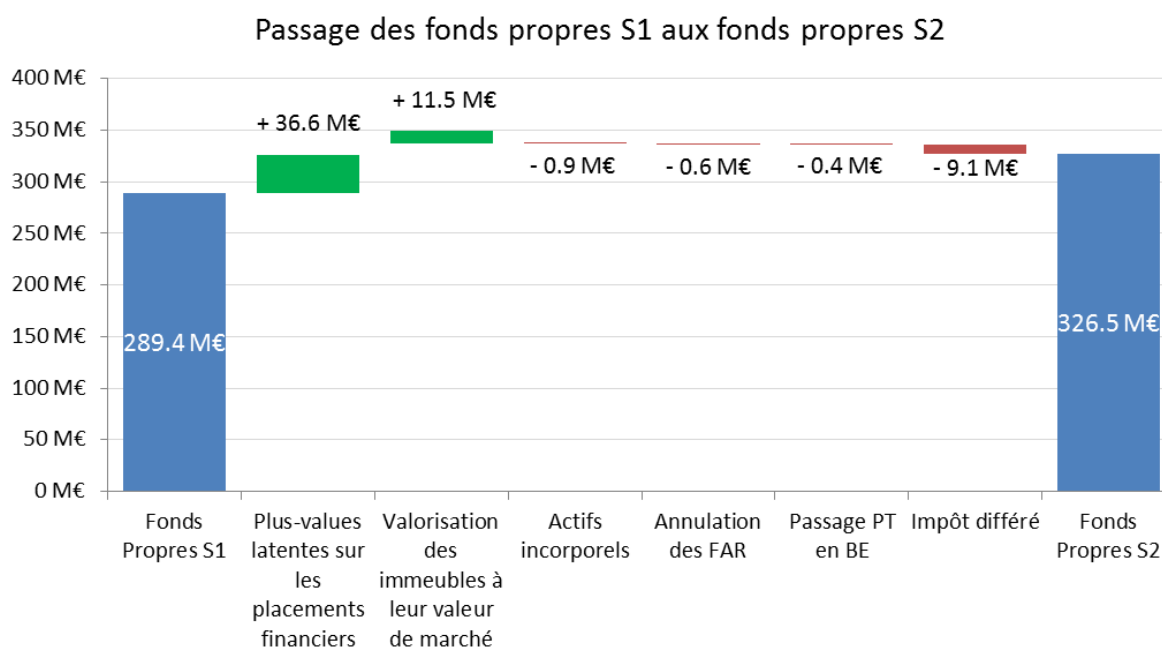
L'évolution des fonds propres d'Ociane Groupe Matmut sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats.

Aucune management action particulière n'est prévue sur la période de planification.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Les fonds propres S2 sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le chapitre «*Valorisation à des fins de solvabilité*».

Au 31/12/2016, les Fonds Propres d'Ociane Groupe Matmut sont constitués intégralement en Tier 1.



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

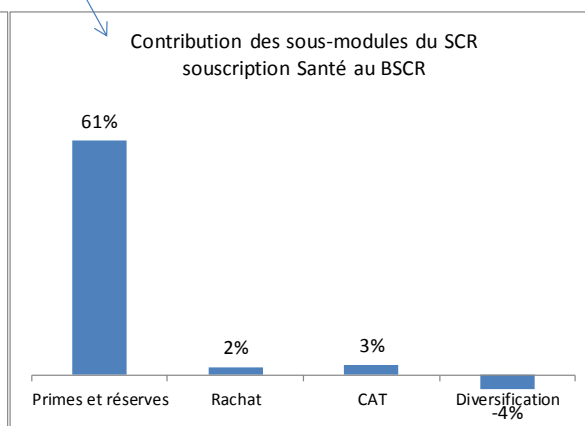
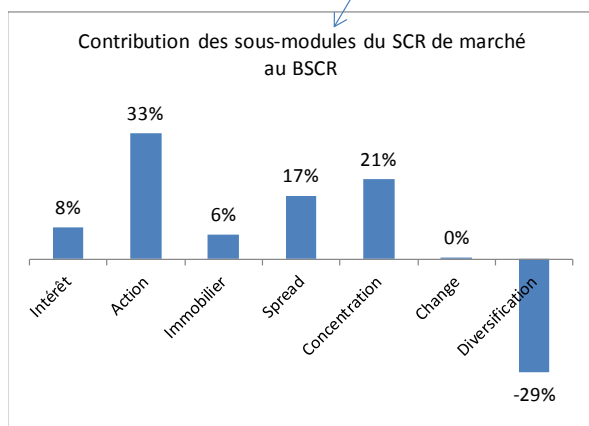
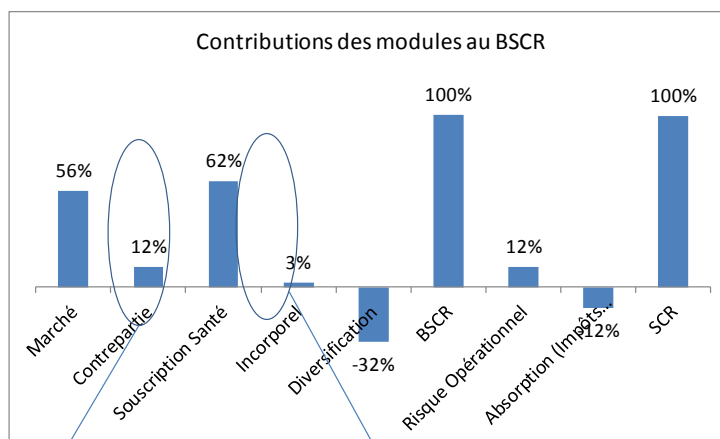
Dans le cadre des 3 évaluations prévues par l'ORSA, Ociane Groupe Matmut démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, Ociane Groupe Matmut n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2016, sont détaillés dans le tableau ci-après :

| | | | | | |
|----------------------|------------|----------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| SCR | | | | | |
| 74 738 K€ | | | | | |
| Ajustement | | BSCR | Opérationnel | | |
| -9 119 K€ | | 75 001 K€ | 8 857 K€ | | |
| Marché | Vie | Non-Vie | Contrepartie | Santé | Intangible |
| 41 986 K€ | 0 K€ | 0 K€ | 8 948 K€ | 46 142 K€ | 1 960 K€ |
| Taux | | | Type 1 | Souscription | |
| 6 277 K€ | | | 6 347 K€ | 45 615 K€ | |
| Action | | | Type 2 | Catastrophe | |
| 24 528 K€ | | | 2 703 K€ | 1 953 K€ | |
| Immobilier | | | | | |
| 4 827 K€ | | | | | |
| Spread | | | | | |
| 12 409 K€ | | | | | |
| Concentration | | | | | |
| 15 540 K€ | | | | | |
| Devise | | | | | |
| 371 K€ | | | | | |

Ociane Groupe Matmut affiche un SCR de 74.7 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription Santé (les graphiques ci-dessous rapportent la contribution au BSCR de chaque module puis des sous-modules des SCR marché et souscription santé).



Risque de souscription Santé :

Le poids de ce risque est le plus important pour Ociane Groupe Matmut. Il reflète le risque « métier » de la mutuelle. Sa significatif dans le SCR global est le fait de l'importance du risque de primes et réserves.

Risque de marché :

Ce risque est également très important pour la Matmut. La valeur des actions Mutex en portefeuille y joue un rôle prépondérant, par leur poids dans les sous-risques Actions et Concentration.

Le MCR au 31/12/2016 est de 18.7 M€.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu est égal à 25 % du SCR, en cohérence avec les seuils prévus par la Directive.

Risques prévisibles de non respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur l'horizon de projection, il n'y a pas pour la mutuelle Ociane Groupe Matmut de risque raisonnablement prévisible de non respect de son SCR. En effet, y compris dans des scénarios stressés, Ociane Groupe Matmut n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ociane Groupe Matmut n'est pas concernée par ce point.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ociane Groupe Matmut n'est pas concernée par ce point.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Ociane Groupe Matmut n'est pas concernée par ce point.

QRT

Annexes

| |
|--|
| Bilan Prudentiel (S.02.01.02) |
| Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02) |
| Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01) |
| Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02) |
| Sinistres en Non Vie (S.19.01.21) |
| Fonds Propres (S.23.01.01) |
| Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21) |
| Minimum de Capital requis (S.28.02.01) |

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)

S.02.01.02 - BS-C1Q - BALANCE SHEET - ASSETS (QUARTERLY)

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Solvency II value |
|--|-----------------------|
| Goodwill | |
| Deferred acquisition costs | 0,00 |
| Intangible assets | 2 450 000,00 |
| Deferred tax assets | 0,00 |
| Pension benefit surplus | |
| Property, plant & equipment held for own use | 19 911 732,66 |
| Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts) | 261 140 627,17 |
| Property (other than for own use) | 10 207,65 |
| Holdings in related undertakings, including participations | |
| Equities | 45 954 477,89 |
| Equities - listed | 0,00 |
| Equities - unlisted | 45 954 477,89 |
| Bonds | 140 472 458,16 |
| Government bonds | 2 425 947,95 |
| Corporate bonds | 110 168 823,42 |
| Structured notes | 27 877 686,79 |
| Collateralised securities | |
| Collective investments undertakings | 8 031 489,28 |
| Derivatives | |
| Deposits other than cash equivalents | 1 813 430,55 |
| Other investments | 64 858 563,64 |
| Assets held for index-linked and unit-linked contracts | |
| Loans and mortgages | 481 080,51 |
| Loans on policies | |
| Loans and mortgages to individuals | |
| Other loans and mortgages | 481 080,51 |
| Reinsurance recoverables from: | 472 316,00 |
| Non-life and health similar to non-life | 472 316,00 |
| Non-life excluding health | |
| Health similar to non-life | 472 316,00 |
| Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked | |
| Health similar to life | |
| Life excluding health and index-linked and unit-linked | |
| Life index-linked and unit-linked | |
| Deposits to cedants | 116 249,11 |
| Insurance and intermediaries receivables | 15 525 185,15 |
| Reinsurance receivables | 195 613,99 |
| Receivables (trade, not insurance) | 8 088 425,44 |
| Own shares (held directly) | |
| Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in | |
| Cash and cash equivalents | 91 877 945,26 |
| Any other assets, not elsewhere shown | |
| Total assets | 400 259 175,29 |

Devises : EUR

S.02.01.02 - BS-C1Q - BALANCE SHEET - LIABILITIES (QUARTERLY)

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Solvency II value |
|---|-----------------------|
| Technical provisions - non-life | 33 880 040,46 |
| Technical provisions - non-life (excluding health) | |
| TP calculated as a whole | |
| Best Estimate | |
| Risk margin | |
| Technical provisions - health (similar to non-life) | 33 880 040,46 |
| TP calculated as a whole | 0,00 |
| Best Estimate | 28 546 048,97 |
| Risk margin | 5 333 991,49 |
| Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked) | |
| Technical provisions - health (similar to life) | |
| TP calculated as a whole | |
| Best Estimate | |
| Risk margin | |
| Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked) | |
| TP calculated as a whole | |
| Best Estimate | |
| Risk margin | |
| Technical provisions - index-linked and unit-linked | |
| TP calculated as a whole | |
| Best Estimate | |
| Risk margin | |
| Other technical provisions | |
| Contingent liabilities | |
| Provisions other than technical provisions | 67 357,57 |
| Pension benefit obligations | 3 283 297,97 |
| Deposits from reinsurers | |
| Deferred tax liabilities | 9 119 212,46 |
| Derivatives | |
| Debts owed to credit institutions | 678 211,34 |
| Financial liabilities other than debts owed to credit institutions | |
| Insurance & intermediaries payables | 5 771 623,78 |
| Reinsurance payables | 117 205,69 |
| Payables (trade, not insurance) | 20 796 740,42 |
| Subordinated liabilities | |
| Subordinated liabilities not in basic own funds | |
| Subordinated liabilities in basic own funds | |
| Any other liabilities, not elsewhere shown | |
| Total liabilities | 73 713 689,69 |
| Excess of assets over liabilities | 326 545 485,60 |

Devises : EUR

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)

S.05.01.02 - COVER-A1Q (NL) - PREMIUMS, CLAIMS AND EXPENSES (QUARTERLY - NON LIFE)

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Line of business for non-life obligations | | | | | | | | | | | | Line of business for accepted non-proportional reinsurance | | | | Total |
|---|---|-------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--|---|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|------------|------------------------------|--|----------|--------------------------------|----------|---------------|
| | Medical expenses | Income protection | Workers' compensation insurance | Motor vehicle liability insurance | Other motor insurance | Marine, aviation and transport insurance | Fire and other damage to property insurance | General liability insurance | Credit and suretyship insurance | Legal expenses insurance | Assistance | Miscellaneous financial loss | Health | Casualty | Marine, aviation and transport | Property | |
| Premiums written | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - direct business | 307 979 888,01 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - non-proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reinsurer's share | 3 097 054,85 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | 304 882 833,16 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Premiums earned | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - direct business | 293 645 111,92 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - non-proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reinsurer's share | 3 097 054,85 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | 290 548 057,07 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Claims incurred | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - direct business | 230 399 455,61 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - non-proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reinsurer's share | 3 170 727,46 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | 227 228 728,15 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Changes in other technical provisions | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - direct business | 83 733,30 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gross - non-proportional reinsurance accepted | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Reinsurer's share | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Net | 83 733,30 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Expenses incurred | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Other expenses | 56 296 965,21 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 56 296 965,21 |
| Total expenses | | | | | | | | | | | | | | | | | 56 296 965,21 |

Devise : EUR

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Life insurance obligations | | | | | | Life reinsurance obligations | | Total |
|--|----------------------------|-------------------------------------|--|----------------------|---|---|------------------------------|----------------|--------------|
| | Health insurance | Insurance with profit participation | Index-linked and unit-linked insurance | Other life insurance | Annuities stemming from non-life contracts (health SLT) | Annuities stemming from non-life contracts (life other than health SLT) | Health reinsurance | Life insurance | |
| Premiums written | | | | | | | | | |
| Gross | | | | 1 394 577,13 | | | | | 1 394 577,13 |
| Reinsurer's share | | | | 5 000,00 | | | | | 5 000,00 |
| Net | | | | 1 389 577,13 | | | | | 1 389 577,13 |
| Premiums earned | | | | | | | | | |
| Gross | | | | 1 394 577,13 | | | | | 1 394 577,13 |
| Reinsurer's share | | | | 5 000,00 | | | | | 5 000,00 |
| Net | | | | 1 389 577,13 | | | | | 1 389 577,13 |
| Claims incurred | | | | | | | | | |
| Gross | | | | 1 168 441,40 | | | | | 1 168 441,40 |
| Reinsurer's share | | | | | | | | | |
| Net | | | | 1 168 441,40 | | | | | 1 168 441,40 |
| Changes in other technical provisions | | | | | | | | | |
| Gross | | | | 149 592,71 | | | | | 149 592,71 |
| Reinsurer's share | | | | | | | | | |
| Net | | | | 149 592,71 | | | | | 149 592,71 |
| Expenses incurred | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 231 344,52 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 231 344,52 |
| Other expenses | | | | | | | | | |
| Total expenses | | | | | | | | | 1 231 344,52 |

Devise : EUR

Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (NL) - PREMIUMS, CLAIMS AND EXPENSES BY COUNTRY

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Home country | Top 5 countries by amount of gross premiums written | | | | | Total top 5 and home country |
|--|----------------------|---|--|--|--|--|------------------------------|
| | | | | | | | |
| Premiums written | | | | | | | |
| Gross - direct business | 307 979 888,01 | | | | | | 307 979 888,01 |
| Gross - Proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Gross - Non-proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Reinsurer's share | 3 597 054,85 | | | | | | 3 597 054,85 |
| Net | 304 382 833,16 | | | | | | 304 382 833,16 |
| Premiums earned | | | | | | | |
| Gross - direct business | 293 645 111,92 | | | | | | 293 645 111,92 |
| Gross - Proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Gross - Non-proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Reinsurer's share | 3 597 054,85 | | | | | | 3 597 054,85 |
| Net | 290 048 057,07 | | | | | | 290 048 057,07 |
| Claims incurred | | | | | | | |
| Gross - direct business | 230 399 455,61 | | | | | | 230 399 455,61 |
| Gross - Proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Gross - Non-proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Reinsurer's share | 3 170 727,46 | | | | | | 3 170 727,46 |
| Net | 227 228 728,15 | | | | | | 227 228 728,15 |
| Changes in other technical provisions | | | | | | | |
| Gross - Direct Business | 83 733,30 | | | | | | 83 733,30 |
| Gross - Proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Gross - Non- proportional reinsurance accepted | | | | | | | |
| Reinsurers'share | | | | | | | |
| Net | 83 733,30 | | | | | | 83 733,30 |
| Expenses incurred | 56 296 965,21 | | | | | | 56 296 965,21 |
| Other expenses | | | | | | | 0,00 |
| Total expenses | | | | | | | 56 296 965,21 |

Devises : EUR

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (L) - PREMIUMS, CLAIMS AND EXPENSES BY COUNTRY

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Home country | Top 5 countries by amount of gross premiums written | | | | | Total top 5 and home country |
|--|---------------------|---|--|--|--|--|------------------------------|
| | | | | | | | |
| Premiums written | | | | | | | |
| Gross | 1 394 577,13 | | | | | | 1 394 577,13 |
| Reinsurer's share | 5 000,00 | | | | | | 5 000,00 |
| Net | 1 389 577,13 | | | | | | 1 389 577,13 |
| Premiums earned | | | | | | | |
| Gross | 1 394 577,13 | | | | | | 1 394 577,13 |
| Reinsurer's share | 5 000,00 | | | | | | 5 000,00 |
| Net | 1 389 577,13 | | | | | | 1 389 577,13 |
| Claims incurred | | | | | | | |
| Gross | 1 168 441,40 | | | | | | 1 168 441,40 |
| Reinsurer's share | | | | | | | |
| Net | 1 168 441,40 | | | | | | 1 168 441,40 |
| Changes in other technical provisions | | | | | | | |
| Gross | 149 592,71 | | | | | | 149 592,71 |
| Reinsurer's share | | | | | | | |
| Net | 149 592,71 | | | | | | 149 592,71 |
| Expenses incurred | 1 231 344,52 | | | | | | 1 231 344,52 |
| Other expenses | | | | | | | 0,00 |
| Total expenses | | | | | | | 1 231 344,52 |

Devises : EUR

Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)

S.17.01.02 - TP-EIQ - NON-LIFE AND HEALTH NON-SLT TECHNICAL PROVISIONS (QUARTERLY)

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Direct business and accepted proportional reinsurance | | | | | |
|---|---|-----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--|
| | Medical expense insurance | Income protection insurance | Workers' compensation insurance | Motor vehicle liability insurance | Other motor insurance | Marine, aviation and transport insurance |
| Technical provisions calculated as a whole | | | | | | |
| Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole | | | | | | |
| Technical provisions calculated as a sum of BE and RM | | | | | | |
| Best estimate | | | | | | |
| Premium provisions | | | | | | |
| Gross | 4 846 915,15 | | | | | |
| Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default | 187 992,00 | | | | | |
| Net best estimate of premium provisions | 4 758 923,15 | | | | | |
| Claims provisions | | | | | | |
| Gross - Total | 23 599 133,82 | | | | | |
| Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default | 284 324,00 | | | | | |
| Net Best Estimate of Claims Provisions | 23 314 809,82 | | | | | |
| Total Best estimate - gross | 28 546 048,97 | | | | | |
| Total Best estimate - net | 28 073 732,97 | | | | | |
| Risk margin | 5 333 991,49 | | | | | |
| Amount of the transitional on Technical Provisions | | | | | | |
| Technical Provisions calculated as a whole | | | | | | |
| Best estimate | | | | | | |
| Risk margin | | | | | | |
| Technical provisions - total | | | | | | |
| Technical provisions - total | 33 880 040,46 | | | | | |
| Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total | 472 316,00 | | | | | |
| Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total | 33 407 724,46 | | | | | |

Devise : EUR

| Direct business and accepted proportional reinsurance | | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------|------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Fire and other damage to property insurance | General liability insurance | Credit and suretyship insurance | Legal expenses insurance | Assistance | Miscellaneous financial loss | Non-proportional health reinsurance |
| Technical provisions calculated as a whole Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole Technical provisions calculated as a sum of BE and RM Best estimate <i>Premium provisions</i> Gross Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default Net best estimate of premium provisions <i>Claims provisions</i> Gross - Total Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default Net Best Estimate of Claims Provisions Total Best estimate - gross Total Best estimate - net Risk margin Amount of the transitional on Technical Provisions Technical Provisions calculated as a whole Best estimate Risk margin Technical provisions - total Technical provisions - total Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total | | | | | | |

Devise : EUR

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| Direct business and accepted proportional reinsurance | Accepted non-proportional reinsurance | | | Total Non-Life obligation |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| | Non-proportional health reinsurance | Non-proportional casualty reinsurance | Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance | |
| Technical provisions calculated as a whole Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole Technical provisions calculated as a sum of BE and RM Best estimate Premium provisions Gross Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default Net best estimate of premium provisions Claims provisions Gross - Total Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default Net Best Estimate of Claims Provisions Total Best estimate - gross Total Best estimate - net Risk margin Amount of the transitional on Technical Provisions Technical Provisions calculated as a whole Best estimate Risk margin Technical provisions - total Technical provisions - total Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total | | | | |
| | | | | 4 946 915,15 187 992,00 4 758 923,15 23 599 133,82 284 324,00 23 314 809,82 28 546 048,97 28 073 732,97 5 333 991,49 33 880 040,46 472 316,00 33 407 724,46 |

Devise : EUR

Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)

S.19.01.21 - TP-E3 - 01 - NON-LIFE INSURANCE CLAIMS INFORMATION

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| | Information |
| Accident year / Underwriting year | 1 - Accident year |

Devise : EUR

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - GROSS CLAIMS PAID (NON-CUMULATIVE)

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Development year | | | | | |
|--------------|------------------|---------------|------------|------|------|------|
| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Year | | | | | | |
| Prior | | | | | | |
| 2007 | | | | | | |
| 2008 | | | | | | |
| 2009 | | | | | | |
| 2010 | | | | | | 0,00 |
| 2011 | | | | | 0,00 | 0,00 |
| 2012 | | | | 0,00 | 0,00 | |
| 2013 | | 17 094 880,77 | 179 003,32 | 0,00 | | |
| 2014 | 199 700 866,75 | 19 022 601,17 | 219 647,07 | 0,00 | | |
| 2015 | 204 506 791,63 | 17 942 096,82 | | | | |
| 2016 | 212 700 504,38 | | | | | |
| Total | | | | | | |

| | Development year | | | | | | |
|--------------|------------------|---|------|------|-------------|-----------------|---------------------------|
| | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 and more | in current year | sum of years (cumulative) |
| Year | | | | | | | |
| Prior | | | | | | 0,00 | 0,00 |
| 2007 | | | | | 0,00 | | 0,00 |
| 2008 | | | | 0,00 | | | 0,00 |
| 2009 | 0,00 | | 0,00 | | | | 0,00 |
| 2010 | 0,00 | | | | | | 0,00 |
| 2011 | | | | | | | 0,00 |
| 2012 | | | | | | | 0,00 |
| 2013 | | | | | | | 0,00 |
| 2014 | | | | | | | 219 647,07 |
| 2015 | | | | | | | 17 942 096,82 |
| 2016 | | | | | | | 212 700 504,38 |
| Total | | | | | | | 230 862 248,27 |

Devise : EUR

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| sum of years (cumulative) | Development year | | | |
|---------------------------|-----------------------|--|--|--|
| | | | | |
| Year | | | | |
| Prior | 0,00 | | | |
| 2007 | 0,00 | | | |
| 2008 | 0,00 | | | |
| 2009 | 0,00 | | | |
| 2010 | 0,00 | | | |
| 2011 | 0,00 | | | |
| 2012 | 0,00 | | | |
| 2013 | 17 273 884,09 | | | |
| 2014 | 218 943 114,99 | | | |
| 2015 | 222 448 888,45 | | | |
| 2016 | 212 700 504,38 | | | |
| Total | 671 366 391,91 | | | |

Devise : EUR

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - GROSS UNDISCOUNTED BEST ESTIMATE CLAIMS PROVISIONS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| Year | Development year | | | | | |
|--------------|------------------|---|------------|-----------|---|---|
| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Prior | | | | | | |
| 2007 | | | | | | |
| 2008 | | | | | | |
| 2009 | | | | | | |
| 2010 | | | | | | |
| 2011 | | | | | | |
| 2012 | | | | | | |
| 2013 | | | | | | |
| 2014 | | | | 40 930,88 | | |
| 2015 | | | 480 491,85 | | | |
| 2016 | 23 040 663,17 | | | | | |
| Total | | | | | | |

| Year | Development year | | | | | |
|--------------|------------------|---|---|---|-------------|----------------------------|
| | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 and more | Year end (discounted data) |
| Prior | | | | | | |
| 2007 | | | | | | |
| 2008 | | | | | | |
| 2009 | | | | | | |
| 2010 | | | | | | |
| 2011 | | | | | | |
| 2012 | | | | | | |
| 2013 | | | | | | |
| 2014 | | | | | | |
| 2015 | | | | | | |
| 2016 | | | | | | 40 992,18 |
| Total | | | | | | 481 221,66 |
| | | | | | | 23 076 919,98 |
| | | | | | | 23 599 133,82 |

Devise : EUR

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - GROSS UNDISCOUNTED BEST ESTIMATE CLAIMS PROVISIONS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| Year | Development year | | | | | |
|--------------|------------------|---|---|---|-------------|----------------------------|
| | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 and more | Year end (discounted data) |
| Prior | | | | | | |
| 2007 | | | | | | |
| 2008 | | | | | | |
| 2009 | | | | | | |
| 2010 | | | | | | |
| 2011 | | | | | | |
| 2012 | | | | | | |
| 2013 | | | | | | |
| 2014 | | | | | | |
| 2015 | | | | | | |
| 2016 | | | | | | |
| Total | | | | | | |

Devise : EUR

Fonds Propres (S.23.01.01)

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (01) BASIC OWN FUNDS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Total | Tier 1 - unrestricted | Tier 1 - restricted | Tier 2 | Tier 3 |
|---|----------------|-----------------------|---------------------|--------|--------|
| Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35 | | | | | |
| Ordinary share capital (gross of own shares) | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | |
| Share premium account related to ordinary share capital | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | |
| Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings | 781 100,00 | 781 100,00 | | 0,00 | |
| Subordinated mutual member accounts | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Surplus funds | 0,00 | 0,00 | | | |
| Preference shares | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Share premium account related to preference shares | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Reconciliation reserve | 325 764 385,60 | 325 764 385,60 | | | |
| Subordinated liabilities | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| An amount equal to the value of net deferred tax assets | 0,00 | | | | 0,00 |
| Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Devises : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (02) OWN FUNDS FROM THE FINANCIAL STATEMENTS THAT SHOULD NOT BE REPRESENTED BY THE RECONCILIATION RESERVE

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Total |
|---|-------|
| Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds | |
| Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds | 0,00 |

Devises : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (03) DEDUCTIONS NOT INCLUDED IN THE RECONCILIATION RESERVE

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Total | Tier 1 - unrestricted | Tier 1 - restricted | Tier 2 | Tier 3 |
|--|-------|-----------------------|---------------------|--------|--------|
| Deductions for participations in financial and credit institutions | | | | | |

Devises : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (04) OWN FUNDS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Total | Tier 1 - unrestricted | Tier 1 - restricted | Tier 2 | Tier 3 |
|--|----------------|--------------------------|---------------------|--------|--------|
| Total basic own funds after deductions | 326 545 485,60 | 326 545 485,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Devises : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (05) ANCILLARY OWN FUNDS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Total | Tier 1 - unrestricted | Tier 1 - restricted | Tier 2 | Tier 3 |
|---|-------|--------------------------|---------------------|--------|--------|
| Ancillary own funds | | | | | |
| Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand | | | | | |
| Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand | | | | | |
| Unpaid and uncalled preference shares callable on demand | | | | | |
| A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand | | | | | |
| Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC | | | | | |
| Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC | | | | | |
| Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC | | | | | |
| Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC | | | | | |
| Other ancillary own funds | | | | | |
| Total ancillary own funds | | | | | |

Devises : EUR

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (06) OWN FUNDS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Total | Tier 1 - unrestricted | Tier 1 - restricted | Tier 2 | Tier 3 |
|---|----------------|--------------------------|---------------------|--------|--------|
| Available and eligible own funds | | | | | |
| Total available own funds to meet the SCR | 326 545 485,60 | 326 545 485,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total available own funds to meet the MCR | 326 545 485,60 | 326 545 485,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Devises : EUR

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Total | Tier 1 - unrestricted | Tier 1 - restricted | Tier 2 | Tier 3 |
|---|----------------|--------------------------|---------------------|--------|--------|
| Total eligible own funds to meet the SCR | 326 545 485,60 | 326 545 485,60 | 0,00 | | 0,00 |
| Total eligible own funds to meet the MCR | 326 545 485,60 | 326 545 485,60 | 0,00 | | |
| SCR | 74 738 258,09 | | | | |
| MCR | 18 684 564,52 | | | | |
| Ratio of Eligible own funds to SCR | 4,37 | | | | |
| Ratio of Eligible own funds to MCR | 17,48 | | | | |
| Reconciliation reserve | | | | | |
| Excess of assets over liabilities | 326 545 485,60 | | | | |
| Own shares (held directly and indirectly) | | | | | |
| Foreseeable dividends, distributions and charges | | | | | |
| Other basic own fund items | 781 100,00 | | | | |
| Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds | 0,00 | | | | |
| Reconciliation reserve | 325 764 385,60 | | | | |
| Expected profits | | | | | |
| Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business | | | | | |
| Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business | 1 132 640,02 | 1 132 640,02 | | | |
| Total expected profits included in future premiums (EPIFP) | 1 132 640,02 | 1 132 640,02 | | | |

Devise : EUR

Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)

S.25.01.21 - SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT - FOR UNDERTAKINGS ON STANDARD FORMULA (SCR-B2AD)

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

Fund number : 1 - Entity level

| | Gross solvency capital requirement | USP | Simplifications |
|---|------------------------------------|---|-----------------|
| Solvency Capital Requirement calculated using standard formula | | | |
| Market risk | 41 986 475,61 | | None |
| Counterparty default risk | 8 948 005,44 | | |
| Life underwriting risk | 0,00 | None | None |
| Health underwriting risk | 46 141 966,62 | Standard deviation for NSLT health gross premium risk | None |
| Non-life underwriting risk | 0,00 | Standard deviation for NSLT health gross premium risk; Standard deviation for non-life premium risk | None |
| Diversification | -24 035 581,11 | | |
| Intangible asset risk | 1 960 000,00 | | |
| Basic Solvency Capital Requirement | 75 000 866,56 | | |
| Calculation of Solvency Capital Requirement | | | |
| Operational risk | 8 856 603,99 | | |
| Loss-absorbing capacity of technical provisions | 0,00 | | |
| Loss-absorbing capacity of deferred taxes | -9 119 212,46 | | |
| Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC | 0,00 | | |
| Solvency capital requirement excluding capital add-on | 74 738 258,09 | | |
| Capital add-on already set | 0,00 | | |
| Solvency capital requirement | 74 738 258,09 | | |
| Other information on SCR | | | |
| Capital requirement for duration-based equity risk sub-module | 0,00 | | |
| Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for remaining part | 0,00 | | |
| Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds | 0,00 | | |
| Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios | 0,00 | | |
| Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304 | 0,00 | | |

Devise : EUR

Minimum de Capital requis (S.28.02.01)

S.28.02.01 - MCR-B4B - 01 - MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT – COMPOSITE UNDERTAKINGS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | MCR components | | Background information | | | |
|--|---------------------|-----------------|--|---|---|---|
| | Non-life activities | Life activities | Non-life activities | | Life activities | |
| | MCR(NL,NL) Result | MCR(NL,L)Result | Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole | Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months | Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole | Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months |
| Linear formula component for non-life insurance or reinsurance obligations | 15 025 515,12 | 0,00 | | | | |
| Medical expense insurance and proportional reinsurance | | | 28 073 732,97 | 291 618 078,00 | 0,00 | 0,00 |
| Income protection insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Workers' compensation insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Other motor insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| General liability insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Legal expenses insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Assistance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Non-proportional health reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Non-proportional casualty reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Non-proportional property reinsurance | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

Devise : EUR

S.28.02.01 - MCR-B4B - 03 - MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT – COMPOSITE UNDERTAKINGS

009 OCIANE GROUPE MATMUT

31 DÉCEMBRE 2016

| | Overall MCR calculation | Non-life activities | Life activities |
|--|-------------------------|---------------------|-----------------|
| Overall MCR calculation | | | |
| Linear MCR | 15 025 515,12 | | |
| SCR | 74 738 258,09 | | |
| MCR cap | 33 632 216,14 | | |
| MCR floor | 18 684 564,52 | | |
| Combined MCR | 18 684 564,52 | | |
| Absolute floor of the MCR | 6 200 000,00 | | |
| Minimum Capital Requirement | 18 684 564,52 | | |
| Notional non-life and life MCR calculation | | | |
| Notional linear MCR | | 15 025 515,12 | 0,00 |
| Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation) | | 74 738 258,09 | 0,00 |
| Notional MCR cap | | 33 632 216,14 | 0,00 |
| Notional MCR floor | | 18 684 564,52 | 0,00 |
| Notional Combined MCR | | 18 684 564,52 | 0,00 |
| Absolute floor of the notional MCR | | 2 500 000,00 | 3 700 000,00 |
| Notional MCR | | 18 684 564,52 | 3 700 000,00 |

Devise : EUR